TV

tremplin le mag

N°54 - FEVRIER 2026

LES TREMPLINS

UNE RÉALISATION LES TREMPLINS

Tremplin Le Mag est une revue d'actualité et de culture générale portant à la fois sur des enjeux militaires et des questions de société. A travers une approche synthétique, elle vise à permettre un suivi de l'actualité internationale et nationale, tout en ouvrant vers des articles parus dans la presse généraliste. Un troisième moment permet d'élargir la réflexion en abordant une actualité moins chaude.

Editorial

Si le phénomène est loin d'être nouveau, la focalisation de l'attention médiatique sur la violence qui gangrène le monde donne le sentiment de vivre une époque particulièrement instable. Qu'il s'agisse des militants tués par des agents fédéraux de l'ICE à Mineapolis, de la répression des manifestations en Iran ou encore des purges qui affecte l'État communiste chinois, le spectacle de la violence s'impose partout. La mise en scène d'un Conseil de la paix par Donald Trump et ses soutiens autoritaires ne semble pas en mesure d'inverser cette tendance. Et pourtant, l'histoire témoigne du fait que la violence est loin d'être inédite et universelle. D'autres dynamiques sont ainsi mises en avant dans ce numéro de *Tremplin le Mag* comme les initiatives diplomatiques de l'Union européenne ou encore le choix européen de la Bulgarie.

L'actualité nationale revient quant à elle sur la décision française d'interdire les polluants éternels. La caricature du drame de Crans-Montana par Charlie Hebdo, « les brûlés font du ski » interroge les limites de la liberté d'expression. La surpopulation carcérale est ensuite questionnée au prisme de la comparaison européenne. Le cheminement vers une nouvelle loi de bioéthique achève cette contribution.

Enfin, *Horizon Sciences Po* vous permet de découvrir une nouvelle référence citée dans la bibliographie du réseau ScPo, sur le thème du vivant. Il s'agit de La Terre perdue, une histoire de l'occident et de la nature XVIIIe-XXIe siècle, paru en 2025. Cet ouvrage collectif propose une fresque historique des rapports entretenus entre la société occidentale et la nature depuis l'époque moderne. Il permet en particulier de retracer la séparation des hommes et de la nature, du fait des évolutions sociales et économiques.

UNE RÉALISATION LES TREMPLINS

Tremplin Le Mag est une revue d'actualité et de culture générale portant à la fois sur des enjeux militaires et des questions de société. A travers une approche synthétique, elle vise à permettre un suivi de l'actualité internationale et nationale, tout en ouvrant vers des articles parus dans la presse généraliste. Un troisième moment permet d'élargir la réflexion en abordant une actualité moins chaude.

VN PARTICIPATIONS
42 RUE DEYRIES
33800 BORDEAUX

TÉL : 05.33.49.01.80
contact@trempliniep.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Thierry CORDE

COMITÉ DE RÉDACTION
Florent VANDEPITTE

AUTEURS
M. Arnaud LE GARS - Mme Céline CHARLES - M. Vincent BIENTSMAN

PHOTOS
Vue satellite. (Nasa) - Arc de triomphe. (Unplash) - Vue satellite. (Nasa) - Un agent fédéral américain lance une munition lors d'affrontements avec des manifestants à Minneapolis (États-Unis), le 24 janvier 2026. (Reuters) - Manifestation à Téhéran, le 10 janvier 2026. (SIPA Presse) - Signature de la charte fondatrice du « Conseil de la paix » par D. Trump, le 22 janvier 2026 à Davos, Suisse. (AFP) - Le président syrien Ahmed Al-Charaa (à droite) échange avec Antonio Costa et Ursula von der Leyen au Palais du Peuple à Damas, le 9 janvier. L'Europe cherche à redéfinir son rôle dans la région. (Photo ministère de l'Information syrien/AFP) - Des Bulgares célèbrent le passage à l'euro devant la Banque nationale à Sofia, le 1er janvier 2026. (Nikolay Doychinov/AFP) - Face-à-face symbolique entre Washington et Téhéran, sur fond de rivalités et de menaces réciproques. (Dado Ruvic/Reuters) - Le général Zhang Youxia, accusé de graves violations, a été écarté de l'Armée populaire de libération le 24 janvier 2026. (Luong Thai Lung/AFP) - Podcast France Inter Donald Trump, anatomie d'une révolution - Podcast France Inter Etats-unis Amérique latine, anatomie d'un impérialisme - Podcast France Culture Iraël-Palestine, les mots de la guerre - Drapeaux français (Pxhere) - Polluants éternels : ce que l'on sait de leurs risques pour la santé, (Le parisien) 4 avril 2024 - Les brûlés font du ski, (Salch, Charlie Hebdo), 9 janvier 2926 - Une du Journal Hara Kiri, 16 novembre 1970 - Détention : où en est le plan de construction de 15 000 places de prison ?", (Vie publique) 7 janvier 2026 - Le taux d'occupation des prisons dans l'Union européenne, (Toute l'Europe), 29 janvier 2026 - Un exemple d'utilisation de l'IA dans la santé (Diabeloop) - Buste (Unplash) - Couverture : la Terre perdue, une histoire de l'occident et de la nature XVIIIe-XXIe siècle.

Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

TREMPLIN LE MAG

Revue d'actualité et de culture générale

ACTUALITÉ INTERNATIONALE..... 6

ACTUALITÉ NATIONALE 22

HORIZON SCIENCES PO

- Steve Hagimont, Charles-François Mathis (dir.),
La Terre perdue, une histoire de l'occident et de la nature XVIIIe-XXIe siècle, 2025 36

ACTUALITÉ INTERNATIONALE

- États-Unis : Minneapolis, l'ICE et la violence d'État

- Quand la colère sociale devient défi politique : l'Iran au bord de la rupture

- Imposer la paix : les impasses du « Board of Peace » de Donald Trump

- Union européenne : quand Bruxelles force le tempo

- La Bulgarie face à l'euro : un choix européen sous tension

- États-Unis/ Iran : le golfe Persique sous haute tension

- La Chine au temps des purges

- À écouter pour mieux voir le monde

Arnaud LE GARS

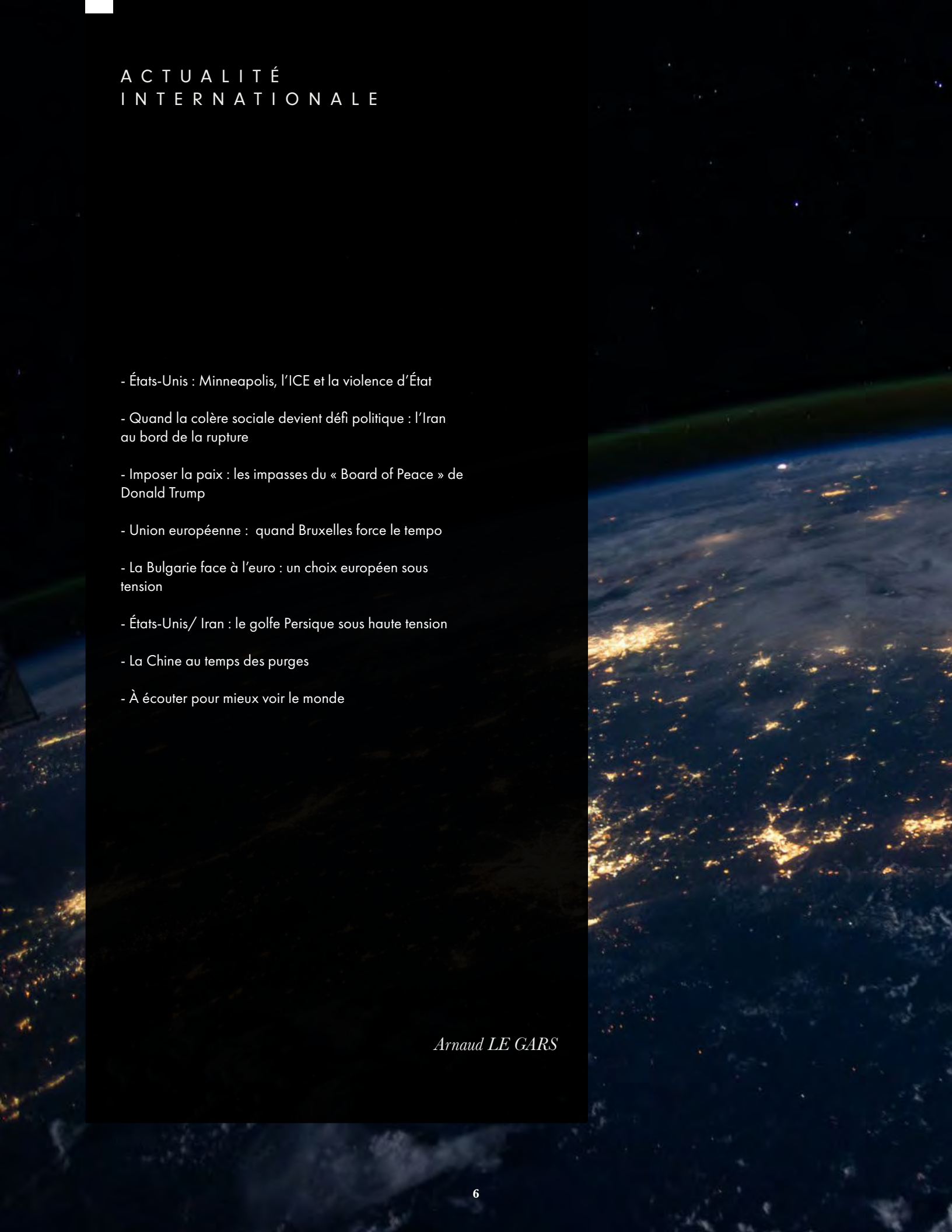

ALLER PLUS LOIN…

TV5 MONDE : États-Unis : la mobilisation contre l'ICE gagne du terrain

FRANCE INFO : Minneapolis, les Amérindiens face aux agents d'ICE

Un agent fédéral américain lance une munition lors d'affrontements avec des manifestants à Minneapolis (États-Unis), le 24 janvier 2026

ÉTATS-UNIS : MINNEAPOLIS, L'ICE ET LA VIOLENCE D'ÉTAT

À Minneapolis, l'intervention meurtrière d'agents fédéraux a ravivé les fractures américaines autour de la sécurité intérieure. Derrière la question migratoire, c'est la brutalité de l'ICE et la légitimité de la violence d'État qui sont désormais interrogées. Très rapidement, ces décès ont dépassé le cadre du fait divers pour devenir le symbole d'un débat fondamental sur l'usage de la force par l'État, le rôle des agences fédérales de sécurité intérieure et la fragilisation des libertés publiques dans un contexte de durcissement politique.

Le 7 janvier, Renée Good, 37 ans, est abattue à Minneapolis lors d'une opération menée par des agents fédéraux dans un quartier résidentiel. Selon les autorités, les agents auraient fait usage de leur arme en situation de légitime défense. Trois semaines plus tard, le 24 janvier, Alex Pretti, infirmier dans un service de soins intensifs, meurt à son tour après une intervention violente lors d'un rassemblement de protestation. Là encore, la version officielle évoque une menace immédiate. Pourtant, dans les deux cas, des vidéos filmées par des témoins circulent massivement sur les réseaux sociaux et dans les médias, montrant des scènes d'intervention rapides, confuses et marquées par un usage extrême de la force. Ces images nourrissent un sentiment d'injustice et déclenchent des manifestations d'ampleur à Minneapolis, puis dans d'autres grandes villes américaines.

La spécificité de ces événements tient à l'identité des agents impliqués. Les tirs mortels ne sont pas le fait d'une police municipale ou étatique, mais d'une agence fédérale : l'Immigration and Customs Enforcement, plus connue sous le sigle ICE. Créée en 2003 dans le contexte sécuritaire post-11 septembre, cette agence dépend du Department of Homeland Security et occupe une place centrale dans l'appareil de sécurité intérieure américain. Sa mission officielle consiste à faire respecter les lois sur l'immigration, à lutter contre certaines formes de criminalité transnationale et à procéder aux arrestations et aux expulsions de personnes en situation irrégulière sur le territoire américain.

Longtemps, l'ICE a été associée principalement aux centres de rétention, aux expulsions et aux contrôles ciblant les populations migrantes. Elle est régulièrement critiquée par des organisations de défense des droits humains pour ses méthodes, son manque de transparence et les conditions de détention qu'elle impose. Les événements de Minneapolis marquent cependant un glissement significatif dans la perception publique de l'agence. L'ICE n'apparaît plus seulement comme un instrument de la politique migratoire, mais comme un acteur direct du maintien de l'ordre, susceptible d'exercer une violence létale dans l'espace public, au contact de citoyens et de manifestants.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte politique précis. Depuis plusieurs années, les administrations fédérales successives ont renforcé le rôle des agences de sécurité intérieure, en particulier sur les questions migratoires. Les opérations menées à Minneapolis s'inscrivent dans une logique de déploiement massif d'agents fédéraux dans des villes considérées comme réticentes à appliquer strictement la politique migratoire

nationale. Cette stratégie a pour effet de placer l'État fédéral en confrontation directe avec des autorités locales, souvent dirigées par des élus démocrates, qui revendiquent une approche plus protectrice des droits civiques.

Minneapolis, déjà marquée par les mobilisations consécutives à la mort de George Floyd en 2020, constitue un terrain particulièrement sensible. La présence d'agents fédéraux lourdement armés dans des quartiers résidentiels y est perçue comme une démonstration de force, voire comme une remise en cause de l'autonomie locale. Cette tension révèle une fracture structurelle du fédéralisme américain : lorsque l'État fédéral impose ses priorités sécuritaires à des territoires qui ne les partagent pas, le conflit devient politique autant que social.

Les réactions aux morts de Good et Pretti illustrent la polarisation extrême de la société américaine. Du côté des autorités fédérales et d'une partie de la classe politique conservatrice, l'action de l'ICE est défendue au nom de la sécurité nationale et de l'application de la loi. Certains responsables vont jusqu'à qualifier les manifestants de fauteurs de troubles ou de menaces intérieures, un vocabulaire qui alimente les inquiétudes quant à une criminalisation croissante de la contestation. À l'inverse, de nombreux élus locaux, associations et citoyens dénoncent ce qu'ils considèrent comme une banalisation de la violence d'État et une dérive autoritaire incompatible avec les principes démocratiques.

Fait notable, les victimes de Minneapolis ne correspondent pas aux profils traditionnellement associés aux violences policières liées à l'immigration. Ni Renée Good ni Alex Pretti n'étaient des migrants en situation irrégulière. Cette réalité élargit considérablement la portée symbolique de l'affaire. Elle renforce l'idée que la violence dénoncée ne touche pas uniquement des groupes marginalisés, mais peut concerner l'ensemble de la population. C'est en grande partie ce qui explique l'ampleur et la diversité des mobilisations observées dans les jours qui ont suivi les événements.

Au-delà de la crise locale, l'affaire de Minneapolis pose une question centrale : jusqu'où un État démocratique peut-il aller dans l'usage de la force sans perdre la confiance de ses citoyens ? L'ICE, en tant qu'agence fédérale bénéficiant de pouvoirs étendus et d'un contrôle limité par les autorités locales, incarne aujourd'hui cette interrogation. Son action met en lumière les tensions entre sécurité, souveraineté de l'État et respect des libertés publiques.

Sur le plan international, ces événements ne sont pas sans conséquence. Les images de civils tués par des agents fédéraux et de manifestations réprimées circulent largement hors des États-Unis. Elles fragilisent le discours américain sur la défense de l'État de droit et des droits humains, offrant des arguments à ceux qui dénoncent les contradictions de Washington sur la scène mondiale. La crise de Minneapolis rappelle ainsi que la géopolitique ne se joue pas uniquement à l'extérieur des frontières, mais aussi dans la manière dont un État traite ses propres citoyens.

Les enquêtes judiciaires, si tant est qu'elles aient lieu, détermineront si les agents impliqués ont agi dans le cadre de la loi. Mais politiquement et symboliquement, les morts de Renée Good et d'Alex Pretti ont déjà laissé une empreinte durable. Minneapolis rejoint la liste des villes devenues des points de cristallisation d'un malaise profond, où se confrontent une logique sécuritaire renforcée et une exigence croissante de responsabilité démocratique. À travers l'ICE, c'est la question même de la violence d'État dans l'Amérique contemporaine qui se trouve désormais posée au grand jour. ◆

QUAND LA COLÈRE SOCIALE DEVIENT DÉFI POLITIQUE : L'IRAN AU BORD DE LA RUPTURE

L'Iran entre dans l'une des crises intérieures les plus sanglantes de son histoire récente, révélant la fragilité d'un régime qui ne tient plus que par la violence. Ce qui s'exprime dans les rues du pays n'est pas une colère conjoncturelle, mais l'aboutissement d'années de délitement économique, d'autoritarisme politique et de rupture idéologique entre l'État islamique et la société iranienne. En janvier 2026, la contestation franchit un seuil inédit : elle ne demande plus des réformes, elle conteste le pouvoir lui-même.

La dégradation du niveau de vie constitue le déclencheur immédiat de la mobilisation. L'inflation officielle atteint 52 % en 2025, un chiffre qui masque à peine une réalité encore plus brutale pour les ménages. Les prix des produits alimentaires de base ont doublé, parfois triplé, tandis que les salaires stagnent ou disparaissent avec la fermeture de nombreuses entreprises. Les classes moyennes, longtemps présentées comme un amortisseur social, basculent dans la précarité. Pour une grande partie de la population, travailler ne permet plus de vivre dignement.

À cette asphyxie économique, s'ajoute une crise des infrastructures et des ressources essentielles. Malgré ses immenses réserves énergétiques, l'Iran est confronté à des pénuries chroniques de gaz et d'électricité, notamment en période hivernale. L'accès à l'eau potable devient problématique dans plusieurs régions, conséquence à la fois du changement climatique, d'une gestion défaillante et d'investissements détournés vers d'autres priorités. La prolifération de fermes de minage de cryptomonnaies, extrêmement consommatrices d'énergie, cristallise la colère populaire : elles symbolisent aux yeux des manifestants un État incapable de répondre aux besoins vitaux, mais prompt à tolérer des activités lucratives pour des cercles proches du pouvoir.

Très vite, la contestation économique se transforme en affrontement politique. Les slogans ne visent plus seulement la cherté de la vie, mais directement les fondements du régime. La police des mœurs, déjà au cœur des mobilisations précédentes, devient une cible privilégiée. De nombreuses femmes manifestent tête nue, défiant ouvertement les règles imposées par l'État islamique. Ce geste, hautement symbolique, marque un rejet assumé de l'ordre moral instauré depuis 1979 et rappelle que la question des libertés individuelles est indissociable de la crise sociale.

Au-delà des libertés, c'est la politique générale du régime qui est mise en accusation. Les manifestants dénoncent l'orientation de la politique extérieure iranienne, jugée dispendieuse et déconnectée des réalités nationales. L'engagement financier et militaire de Téhéran dans les conflits régionaux est perçu comme un sacrifice imposé à une population déjà exsangue. Cette critique traduit une évolution majeure : la politique étrangère, longtemps présentée comme un pilier idéologique intangible, devient un facteur central de délégitimation du pouvoir.

Cette radicalisation s'exprime aussi à travers des références politiques longtemps marginales. Certains manifestants appellent ouvertement au retour de la dynastie Pahlavi, renversée lors de la révolution islamique. La figure de Reza Pahlavi, héritier du dernier Shah et opposant en exil, bénéficie d'une visibilité nouvelle. Le 8 janvier 2026, de très importantes manifestations ont lieu à son appel à condamner la « dictature des mollahs ». Plus qu'une adhésion massive à un projet monarchiste, ces appels traduisent un rejet radical du système actuel et une quête désespérée d'alternative politique.

La contestation prend également une dimension territoriale et identitaire. Plusieurs partis kurdes iraniens, en exil, appellent à la grève générale, renforçant la pression sur le pouvoir central. Les régions périphériques, historiquement marginalisées, deviennent des foyers actifs de mobilisation. Cette convergence entre revendications sociales, politiques et minoritaires inquiète profondément les autorités, qui y voient le spectre d'une fragmentation interne du pays.

Face à cette insurrection diffuse, la réponse du régime est d'une violence extrême. Les autorités ordonnent une coupure quasi totale d'Internet, une mesure rare par son ampleur, révélatrice de la gravité de la situation. Ce black-out vise à empêcher la coordination des manifestations et la diffusion d'images à l'étranger, mais il accentue aussi le sentiment d'isolement et de siège ressenti par la population. L'État iranien apparaît alors comme une forteresse assiégée, coupée du monde et de sa propre société.

La répression est principalement menée par les Gardiens de la révolution, pilier sécuritaire du régime. Les forces de sécurité tirent à balles réelles sur les manifestants, procèdent à des arrestations massives et mènent des opérations punitives dans plusieurs villes. Le bilan humain est effroyable : plusieurs milliers de morts sont évoqués, un chiffre impossible à vérifier précisément en raison de la censure, mais qui témoigne de l'ampleur du massacre. Cette violence de masse marque une rupture : le régime assume désormais ouvertement le recours à la terreur pour se maintenir. La répression ne se limite pas à l'espace public. Les médecins et personnels de santé qui soignent les blessés sont traqués, arrêtés ou menacés. Les hôpitaux deviennent des lieux de surveillance, dissuadant les manifestants de se faire soigner. En criminalisant l'acte médical, le pouvoir cherche à briser les solidarités et à isoler les insurgés. Cette stratégie choque profondément la société iranienne et renforce la perception d'un régime prêt à sacrifier toute norme morale pour survivre.

Sur le plan international, la réaction est à la hauteur de la gravité des événements. De nombreux États condamnent la répression et les violations massives des droits humains. Des sanctions supplémentaires sont envisagées, tandis que la question d'une possible intervention américaine, directe ou indirecte, est actuellement débattue. Cette hypothèse reste en suspens, tant les risques d'escalade régionale sont élevés. Elle souligne néanmoins l'internationalisation potentielle de la crise iranienne.

En définitive, la contestation de janvier 2026 révèle un Iran au bord de la rupture. La crise économique a servi de détonateur, mais la profondeur du mouvement tient à une crise de légitimité bien plus large. Entre une population appauvrie et privée de liberté, et un régime enfermé dans la répression, le fossé semble désormais irréversible. Reste à savoir si cette insurrection, malgré la violence qui la frappe, ouvrira la voie à une recomposition politique (peu probable) ou si elle sera, une fois encore, écrasée au prix d'un tribut humain considérable. ◆

Estimations du nombre de victimes en Iran

Dans le cadre du mouvement de protestation qui a débuté fin décembre 2025.

Source	Morts
Organisation du renseignement du corps des gardiens de la révolution islamique (fuité)	Plus de 36500
Hôpitaux iraniens (via Dr. Amir Parasta)	30304
Responsables iraniens (ministère de l'Intérieur)	Plus de 30000
Responsables iraniens (ministère de la Santé)	30000
Rapport présenté à la Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère du Parlement iranien (fuité)	Au moins 27500
IHRNGO (Estimation)	Environ 25000
HRANA (Estimation)	22939
HRANA (Vérifiés)	5848
IHRNGO (Vérifiés)	3428
Autorités iraniennes (officiel)	3117

Manifestation à Téhéran, le 10 janvier 2026.

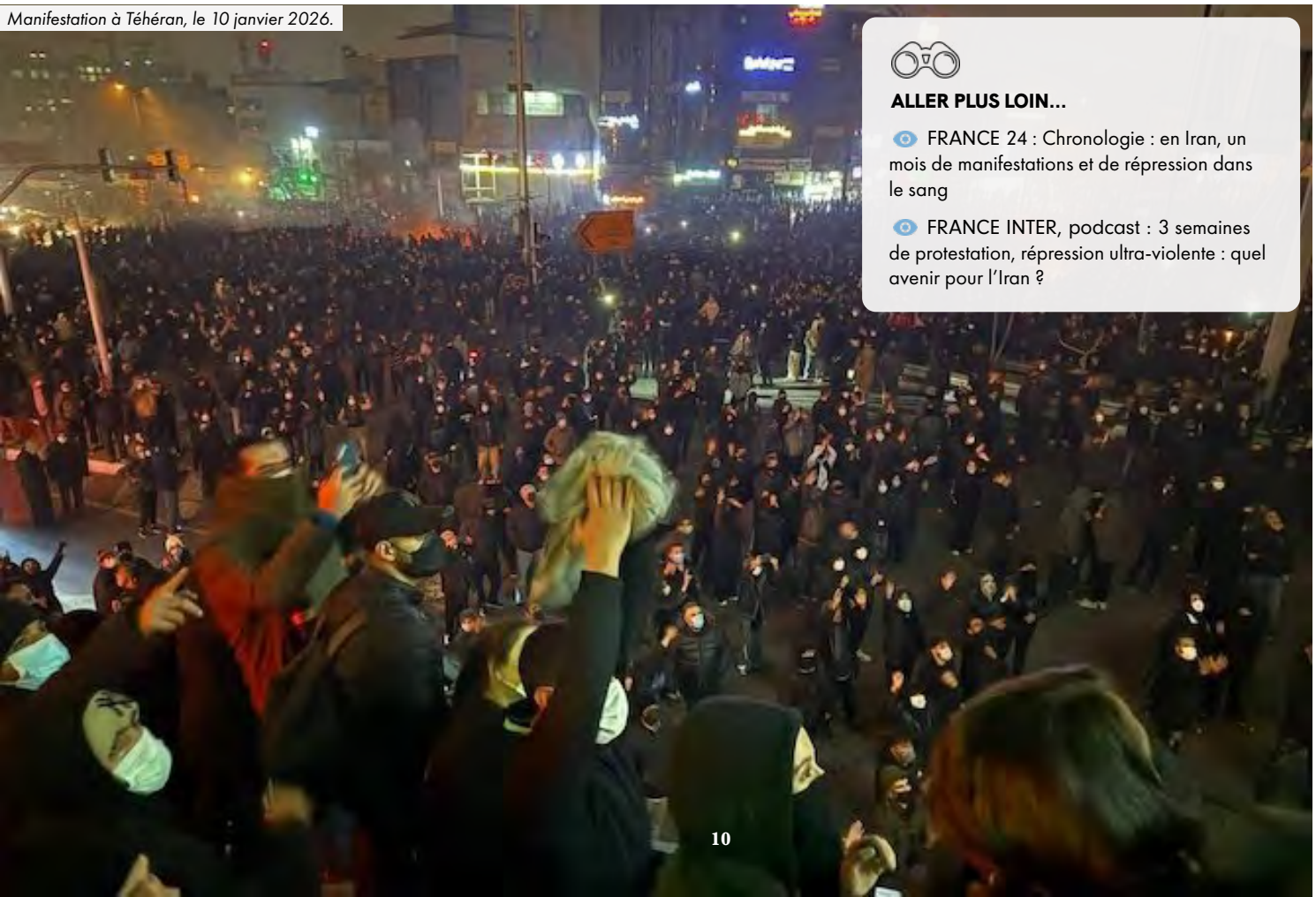

ALLER PLUS LOIN...

- FRANCE 24 : Chronologie : en Iran, un mois de manifestations et de répression dans le sang
- FRANCE INTER, podcast : 3 semaines de protestation, répression ultra-violente : quel avenir pour l'Iran ?

ALLER PLUS LOIN...

THE CONVERSATION : Le « Board of Peace » pour Gaza de Trump, diplomatie de façade et remise en cause de l'ordre international.

LE MONDE : Donald Trump crée le « Conseil de la paix », on vous explique

Signature de la charte fondatrice du « Conseil de la paix » par D. Trump, le 22 janvier 2026 à Davos, Suisse

IMPOSER LA PAIX : LES IMPASSES DU « BOARD OF PEACE » DE DONALD TRUMP

Le « Board of Peace », lancé en janvier 2026 par le président américain Donald Trump, s'affiche comme une nouvelle réponse à la crise du Proche-Orient et particulièrement à la reconstruction de la bande de Gaza après les destructions massives infligées par la guerre déclenchée le 7 octobre 2023. Présenté comme une institution internationale capable de « promouvoir la stabilité, rétablir une gouvernance fiable et garantir une paix durable », ce conseil est rapidement devenu l'objet de critiques sévères, tant pour sa structure que pour ses implications géopolitiques.

À première vue, le « Board of Peace » répond à une attente réelle : une initiative internationale pour accompagner un cessez-le-feu fragile et piloter un processus de reconstruction. Issu de la mise en œuvre du plan de paix soutenu par la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce conseil devait initialement servir d'instance temporaire pour encadrer l'administration et la résilience de Gaza.

Mais l'institution telle qu'elle se dessine s'écarte rapidement de ce cadre restrictif. Sa charte, adoptée le 22 janvier 2026, ne mentionne plus explicitement Gaza et affirme désormais un mandat mondial : promouvoir la paix durable dans toutes les zones touchées par des conflits. Cela pourrait paraître louable sur le papier, mais cette extension de mission s'accompagne de modifications profondes de la nature même de l'organisation, suscitant une longue liste de critiques de la part d'experts en droit international, de dirigeants étrangers et d'analystes politiques.

Un des points les plus controversés est la concentration des pouvoirs entre les mains de Donald Trump lui-même. Selon la charte et les informations disponibles, Trump est désigné comme président du conseil de façon nominative, même en dehors de son mandat présidentiel, et y siégera « à vie » jusqu'à ce qu'il choisisse volontairement de se retirer ou soit jugé incapable alors que ses proches collaborateurs doivent l'en déclarer unanimement. Cette configuration est perçue par de nombreux

observateurs comme une personnalisation excessive du pouvoir diplomatique, qui contredit les principes de collégialité et d'équilibre propres aux organisations internationales classiques. La critique la plus directe, et la plus fréquemment évoquée, est que le Board of Peace ressemble davantage à un club privé dominé par Trump qu'à une institution multilatérale indépendante. Le journal The Guardian décrit cet organe comme un « club payant dominé par Trump, où il faut payer pour jouer », soulignant le fait que la charte prévoit que les membres ne peuvent obtenir un statut permanent qu'en payant une cotisation d'1 milliard de dollars dans un fonds contrôlé par Trump lui-même, tandis que les autres pays ne bénéficient que d'un mandat de trois ans renouvelable à la discrétion du président du conseil.

Cette logique financière, qui établit une distinction nette entre membres « permanents » (riches) et temporaires, a été largement critiquée comme étant inédite dans la diplomatie moderne et potentiellement discriminatoire. Elle confère à Trump un contrôle étendu sur la composition du conseil, pouvoir de décision ultime et capacité de fixer l'ordre du jour, au détriment d'une gouvernance réellement collective.

Les critiques ne se limitent pas à la structure interne : plusieurs alliés traditionnels des États-Unis ont refusé de s'associer à l'initiative. La France, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède ont exprimé leur scepticisme ou ont décliné l'invitation, estimant que cette nouvelle institution risquait d'empiéter sur le rôle des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, historiquement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales selon la Charte de l'ONU.

Des dirigeants européens ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas se joindre à une « organisation internationale permanente » qui pourrait rivaliser avec l'ONU et remettre en cause les cadres diplomatiques existants, arguant que la paix ne peut être imposée à coups de clubs exclusifs mais doit s'appuyer sur des mécanismes reconnus et démocratiques. Même au sein de la diplomatie internationale, des voix critiques pointent du doigt le paradoxe d'une institution censée pacifier les conflits au prix d'une concentration de pouvoir sans précédent. Pour certains juristes internationaux, un organisme dirigé de manière aussi personnalisée ne peut prétendre conduire des processus de paix complexes qui exigent transparence, collégialité et responsabilité devant la communauté internationale.

La question de l'efficacité du Board of Peace se pose également. Malgré l'aval de certains pays et l'invitation lancée à une soixantaine d'États, les engagements concrets restent flous et l'absence de mécanisme clair de reddition de comptes ou de lien avec l'ONU laisse planer un doute sérieux sur la capacité de l'organe à produire des résultats durables.

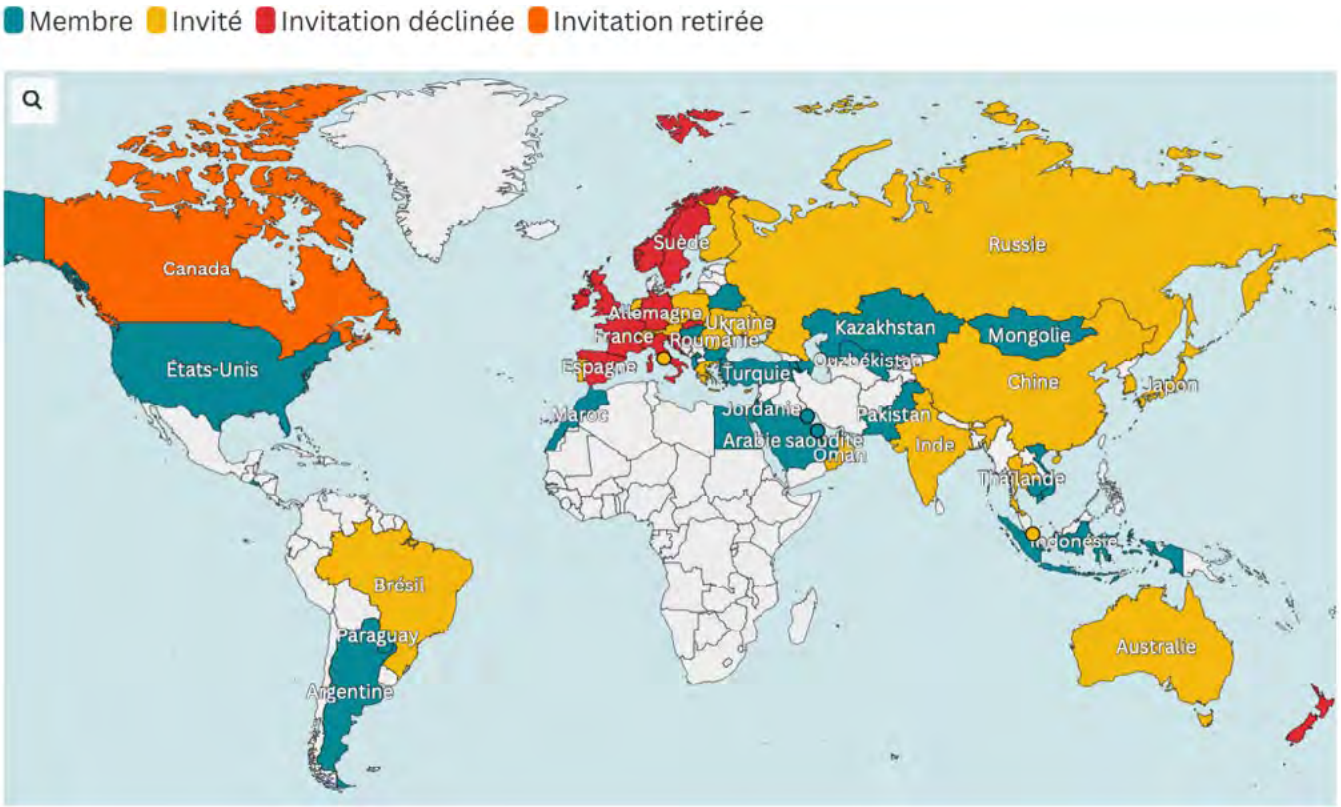

Certains défenseurs de l'initiative soutiennent que la création de ce conseil est une réponse pragmatique à l'inefficacité de certaines institutions traditionnelles, critiquées depuis longtemps pour leur lenteur décisionnelle et leur manque d'impact sur le terrain. Ils estiment que le Board, en étant plus agile et moins entravé par des procédures bureaucratiques, pourrait accélérer la reconstruction dans les zones touchées par les conflits. Pour ces partisans, le fait que le Board ne soit pas une émanation directe de l'ONU n'est pas un handicap en soi, mais plutôt une reconnaissance de la nécessité d'un nouveau modèle de diplomatie axé sur des résultats tangibles et immédiats. Ces arguments trouvent un écho dans certains pays qui ont accepté d'être membres fondateurs, parmi lesquels l'Argentine, l'Arabie Saoudite, l'Arménie, l'Azerbaïdjan ou encore le Bahreïn.

Cependant, même dans ces États, l'analyse reste nuancée : certains gouvernements ont rejoint l'initiative moins par conviction profonde de son potentiel pacificateur que par calculs géopolitiques propres, cherchant à renforcer leurs liens avec Washington ou à se placer dans un rôle de médiation régionale. Cela pose une interrogation supplémentaire : si la « paix » promue par le Board doit être avant tout instrumentalisée à des fins stratégiques, jusqu'à quel point peut-elle être authentique et durable ?

L'une des critiques les plus profondes touche au risque d'éclipser l'ordre multilatéral existant, construit autour de l'ONU et consubstantiel à la diplomatie internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En proposant un modèle alternatif qui concentre l'autorité entre les mains d'un seul individu et de pays qui financent une institution exclusive, le Board de Peace pourrait fragiliser davantage encore la confiance dans des mécanismes universels de règlement des conflits.

En fin de compte, l'initiative de Donald Trump révèle plus qu'un simple projet de paix : elle illustre une tension profonde entre deux visions du monde — l'une fondée sur l'ordre multilatéral traditionnel, l'autre sur des solutions « sur mesure » où les grandes puissances, et leurs dirigeants charismatiques, détiennent l'essentiel du pouvoir. La paix proclamée par une institution aussi controversée ne peut être dissociée des questions de légitimité, de représentativité et de justice qui traversent encore et toujours les conflits du Proche-Orient.

Ainsi, malgré les intentions affichées, le Board of Peace demeure un projet ambigu : potentiellement utile comme instrument de coordination, mais extrêmement problématique dans sa conception institutionnelle. Le défi qui se dessine maintenant est de savoir si cette initiative pourra dépasser les critiques, gagner en légitimité internationale et contribuer réellement à une stabilisation durable — ou si elle restera, pour longtemps, l'emblème d'une tentative américaine de redéfinir la diplomatie mondiale à sa manière ◆

UNION EUROPÉENNE : QUAND BRUXELLES FORCE LE TEMPO

En ce début d'année 2026, l'Union européenne donne le sentiment d'être engagée sur tous les fronts simultanément : commerce international, diplomatie de crise au Moyen-Orient, sécurité collective face à la guerre en Ukraine et accélération d'une intégration politique longtemps contenue. Cette hyperactivité nourrit un double discours à Bruxelles : celui d'une union qui s'affirme enfin comme puissance, et celui, plus inquiet, d'une construction qui avance par empilement de décisions techniques sans réel débat politique structurant. Derrière l'efficacité institutionnelle affichée, se pose une question centrale : qui décide réellement en Europe, et jusqu'où les États membres acceptent-ils de transférer leur souveraineté ?

La ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur constitue un révélateur majeur de ces tensions. Le Mercosur regroupe cinq États sud-américains – le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay et la Bolivie – et représente un vaste espace agricole, minier et industriel. L'accord UE–Mercosur, négocié pendant plus de vingt ans, vise à supprimer progressivement la majorité des droits de douane entre les deux ensembles, à ouvrir largement les marchés publics, à faciliter les investissements et à renforcer la protection de certaines indications géographiques européennes. Présenté comme un levier de croissance et un outil de diversification stratégique face aux États-Unis et à la Chine, le traité suscite toutefois de fortes inquiétudes, notamment dans les secteurs agricoles européens, confrontés à une concurrence jugée déloyale sur les normes environnementales, sanitaires et

sociales.

Début janvier, le Conseil de l'Union européenne adopte définitivement l'accord à la majorité qualifiée. Malgré une opposition résolue, la France échoue à constituer une minorité de blocage. L'alliance formée avec l'Autriche, la Hongrie, l'Irlande et la Pologne ne suffit pas à enrayer le processus. Ce vote rappelle une réalité institutionnelle souvent mal comprise : en matière commerciale, la compétence est largement exclusive au niveau européen, et les États membres peuvent être juridiquement mis en minorité sur des choix aux conséquences économiques et sociales majeures. Dans la foulée, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, se rend en Uruguay afin de finaliser politiquement la signature de l'accord avec les pays du Mercosur. L'ambition affichée est considérable : créer une zone de libre-échange de près de 700 millions de consommateurs, capable de peser dans la recomposition du commerce mondial. Pour Bruxelles, cet accord symbolise une Europe ouverte, normative et capable d'imposer ses standards à l'échelle globale. Mais pour de nombreux États membres, il incarne au contraire une mondialisation subie, décidée loin des réalités nationales. Cette fracture est renforcée par la stratégie adoptée par la Commission européenne face au Parlement. Craignant un rejet ou une ratification politiquement coûteuse, l'exécutif bruxellois envisage une entrée en vigueur anticipée du traité avant la validation complète des parlementaires européens. Soutenue par l'Allemagne et l'Espagne, cette option alimente un malaise démocratique profond. Elle donne l'image d'une union capable de décider vite, mais tentée de court-circuiter le débat politique lorsqu'il devient trop conflictuel.

Cette tension entre efficacité et légitimité se retrouve dans un domaine encore plus sensible : la diplomatie de crise. En janvier 2026, Ursula von der Leyen et le président du Conseil européen, Antonio Costa, se rendent à Damas pour rencontrer le nouvel homme fort du régime syrien, Ahmed al-Chaara, anciennement connu sous le nom d'Abou Mohammed al-Joulani. Cette visite marque un tournant stratégique majeur, actant la normalisation progressive des relations entre l'Union européenne et un pouvoir issu de la mouvance djihadiste. Les Européens promettent une aide économique massive pour la reconstruction de la Syrie : 620 millions d'euros pour la période 2026-2027, venant s'ajouter aux 2,5 milliards déjà annoncés en 2025. Officiellement, cette aide est conditionnée à des engagements politiques. Ursula von der Leyen évoque la construction d'une « Syrie nouvelle, pacifique, inclusive et sûre ». Pourtant, cette déclaration contraste violemment avec la situation sur le terrain. L'année 2025 a été marquée par de multiples massacres visant les communautés alaouite et druze, tandis que le régime syrien poursuit ses opérations militaires contre les quartiers contrôlés par les Forces démocratiques syriennes kurdes, y compris à Alep, au moment même de la visite européenne. Derrière cette normalisation accélérée se dessinent des objectifs pragmatiques. Les Kurdes contrôlent des camps et des prisons où sont détenus de nombreux djihadistes, parfois d'origine européenne, plaçant l'Union dans une situation de dépendance sécuritaire ambiguë. Par ailleurs, Bruxelles espère que la reconstruction de la Syrie facilitera, à moyen terme, le retour d'une partie des réfugiés syriens présents sur le sol communautaire. La politique étrangère devient ainsi un outil indirect de gestion migratoire, au prix d'importantes concessions politiques et morales.

Sur le plan stratégique, la dynamique d'intégration européenne est désormais largement dictée par un environnement sécuritaire dégradé. La guerre en Ukraine agit comme un puissant accélérateur, tandis que l'imprévisibilité de la politique américaine renforce le sentiment de vulnérabilité à Bruxelles. Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche depuis un an ravive les doutes sur la solidité de l'engagement des États-Unis au sein de l'OTAN. La diminution progressive de la présence militaire américaine en Europe, en particulier en Allemagne, est interprétée comme un signal stratégique inquiétant : celui d'un désengagement partiel du protecteur historique du continent.

C'est dans ce climat d'incertitude que le commissaire européen à la défense, le Lituanien Andrius Kubilius, avance des propositions à forte portée symbolique et politique. Il plaide pour la création d'une force militaire européenne permanente de 100 000 hommes, ainsi que pour l'instauration d'un « conseil de sécurité européen ». L'ambition affichée est double : empêcher une défaite stratégique de l'Ukraine, alors qu'une victoire militaire paraît de plus en plus hors d'atteinte, et pallier l'affaiblissement du parapluie sécuritaire américain.

Ces initiatives se heurtent toutefois à une limite structurelle majeure. La défense demeure une compétence essentiellement nationale, jalousement protégée par les États membres. L'idée d'une armée européenne, régulièrement invoquée depuis les origines de la construction communautaire, suppose bien davantage qu'un simple volontarisme politique. Elle implique une convergence des

intérêts vitaux, une culture stratégique commune et une autorité politique clairement identifiée. Or, l'Union européenne reste profondément fragmentée : certains États, notamment à l'Est, structurent leur vision autour de la menace russe, tandis que d'autres privilégient les enjeux méditerranéens, migratoires ou sécuritaires internes.

La mise en parallèle de ces différents dossiers – libre-échange, normalisation diplomatique en Syrie, ambition militaire européenne – révèle une contradiction de fond. Le recours à la majorité qualifiée, qui a permis d'imposer l'accord UE–Mercosur malgré l'opposition de plusieurs États, pourrait demain s'appliquer à des décisions infiniment plus lourdes de conséquences. La question devient alors vertigineuse : qui décidera de l'engagement de soldats européens sur un théâtre d'opérations ? Et qui assumera, devant les opinions publiques, le coût humain et politique d'une telle décision ?

Derrière l'activisme institutionnel de Bruxelles en 2026 se dessine ainsi une interrogation existentielle pour l'Union européenne. Jusqu'où les États-nations sont-ils prêts à transférer leur souveraineté, non plus seulement dans les domaines économiques ou réglementaires, mais dans le champ régalien par excellence qu'est l'usage de la force armée ? Une telle évolution supposerait une transformation politique profonde de l'Union, que ni les traités actuels ni les sociétés européennes ne semblent véritablement prêtes à accepter.

L'activisme bruxellois observé en 2026 témoigne d'une volonté de peser davantage sur la scène internationale, mais il révèle aussi les limites d'une construction encore inachevée. Sans consensus stratégique clair ni mandat politique explicite, l'Union européenne risque de confondre accumulation d'initiatives et véritable capacité de puissance. ◆

ALLER PLUS LOIN...

- TOUTE L'EUROPE : Qu'est-ce que l'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'UE ?
- L'UE SIMPLIFIÉE : Armée européenne, le projet que l'UE ne peut plus éviter.

Le président syrien Ahmed Al-Charaa (à droite) échange avec Antonio Costa et Ursula von der Leyen au Palais du Peuple à Damas, le 9 janvier. L'Europe cherche à redéfinir son rôle dans la région.

Des Bulgares célèbrent le passage à l'euro devant la Banque nationale à Sofia, le 1er janvier 2026.

ALLER PLUS LOIN...

ARTE, le dessous des cartes : l'euro en Bulgarie, entre peurs et espoirs

LA BULGARIE FACE À L'EURO : UN CHOIX EUROPÉEN SOUS TENSION

Depuis le 1er janvier 2026, la Bulgarie a franchi une étape décisive de son histoire récente en adoptant l'euro et en rejoignant la zone euro. Cette évolution monétaire, souvent présentée comme une conséquence logique de l'adhésion à l'Union européenne en 2007, ouvre en réalité un débat beaucoup plus large. Elle interroge à la fois le modèle économique du pays, ses équilibres politiques et le rapport de la société bulgare à l'Europe.

Pendant longtemps, cette perspective a été repoussée, car la Bulgarie ne remplissait pas les critères exigés pour intégrer la zone euro. Inflation trop élevée, fragilités économiques et instabilité politique ont retardé l'échéance. La situation a toutefois évolué ces dernières années : la croissance s'est renforcée, l'inflation a été mieux maîtrisée et les finances publiques sont restées relativement stables. À cela, s'ajoute un élément essentiel : le lev, la monnaie nationale, est arrimé à l'euro depuis la fin des années 1990. Autrement dit, la Bulgarie vivait déjà sous une contrainte monétaire forte, ce qui rend l'adoption officielle de l'euro moins brutale qu'il n'y paraît.

Les autorités bulgares et une partie des milieux économiques défendent l'euro comme un levier de développement et de stabilité. La monnaie unique doit faciliter les échanges avec les partenaires européens, réduire les coûts de transaction et renforcer l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers. Dans un État encore marqué par des écarts de richesse importants avec l'Europe occidentale, l'euro est souvent perçu comme un outil de rattrapage économique. Il symbolise aussi, pour ses partisans, la fin d'une période d'incertitudes monétaires et l'inscription durable du pays dans un cadre économique jugé plus protecteur.

Mais adopter l'euro revient aussi à assumer un choix politique et géopolitique clair. En rejoignant la zone euro, la Bulgarie affirme son ancrage européen et son appartenance au bloc occidental. Ce choix prend une dimension particulière dans le contexte international actuel, marqué par la guerre en Ukraine et par les tensions entre l'Union européenne et la Russie. Pour les élites pro-européennes, l'euro est un signal fort envoyé aux partenaires européens et internationaux. À l'inverse, certains courants politiques dénoncent une perte de souveraineté et une dépendance accrue à l'égard des institutions européennes, dans un pays où les influences historiques et culturelles russes restent présentes.

Cette décision révèle surtout une société profondément divisée face au changement. Une partie de la population, souvent

plus jeune, urbaine et tournée vers l'international, voit dans l'euro une opportunité. Pour ces citoyens, la monnaie unique incarne la modernité, la mobilité et l'intégration pleine et entière dans l'espace européen. Elle est associée à l'espoir d'une amélioration du niveau de vie et d'un avenir plus stable.

À l'inverse, de nombreux Bulgares expriment des inquiétudes fortes. La crainte d'une hausse des prix et d'une baisse du pouvoir d'achat est largement partagée, notamment dans un pays qui demeure l'un des plus pauvres de l'Union européenne. Ces peurs économiques se doublent de craintes identitaires. Le lev est perçu par certains comme un symbole de l'histoire nationale et de l'indépendance du pays, et son abandon est vécu comme une perte supplémentaire dans un contexte déjà marqué par l'émigration et le sentiment de déclassement.

Ces divisions sociales se reflètent directement dans la vie politique bulgare. Depuis plusieurs années, le pays connaît une instabilité gouvernementale chronique, avec des élections répétées et des coalitions fragiles. Cette situation complique la mise en place d'un discours clair et rassurant autour de l'euro. Elle favorise également la diffusion de discours de défiance à l'égard de l'Union européenne. Les campagnes de désinformation, parfois relayées par des réseaux prorusses, trouvent un terrain favorable dans un climat de méfiance envers les élites politiques.

L'adoption de l'euro place ainsi la Bulgarie à la croisée des chemins. Si le pays est techniquement prêt à rejoindre la zone euro, le principal défi reste désormais politique et social. Il s'agit de convaincre une population encore divisée que ce choix peut être porteur de stabilité et de prospérité. Plus qu'un simple changement de monnaie, l'euro interroge la trajectoire de la Bulgarie, son rapport à l'Europe et sa capacité à rassembler une société fragmentée autour d'un projet commun. ◆

ÉTATS-UNIS/ IRAN : LE GOLFE PERSIQUE SOUS HAUTE TENSION

La relation entre les États-Unis et l'Iran connaît une phase de tension particulièrement élevée, qui place l'ensemble du Golfe Persique au centre des équilibres géopolitiques mondiaux. Ce face-à-face ne se limite pas à une rivalité bilatérale : il structure la sécurité régionale, pèse sur les marchés de l'énergie et alimente une instabilité dont les effets se font sentir bien au-delà du Moyen-Orient.

Les relations entre Washington et Téhéran s'inscrivent dans une histoire longue de méfiance et de confrontation. Depuis la révolution islamique de 1979, les deux pays entretiennent des rapports conflictuels marqués par des sanctions économiques, des ruptures diplomatiques et des affrontements indirects. Ces dernières années, la question du programme nucléaire iranien est redevenue un point central de crispation. Les États-Unis accusent l'Iran de chercher à se doter de l'arme nucléaire, tandis que Téhéran affirme défendre son droit à un programme civil. Cette opposition structure le rapport de force actuel et justifie, aux yeux de Washington, une pression politique, économique et militaire constante.

Cette confrontation prend une dimension stratégique majeure, car elle se déroule dans une région clé pour l'économie mondiale. Le Golfe Persique concentre une part essentielle de la production et de l'exportation d'hydrocarbures. Le détroit d'Ormuz, passage maritime étroit reliant le Golfe à l'océan Indien, voit transiter environ 20 % du pétrole mondial transporté par voie maritime. Toute perturbation de cette voie stratégique aurait des conséquences immédiates sur les prix de l'énergie et sur la stabilité économique de nombreux pays importateurs. L'Iran, qui contrôle une partie du littoral du détroit, dispose de capacités militaires lui permettant de menacer la navigation, ce qui renforce son poids stratégique malgré les sanctions dont il fait l'objet.

Face à cette situation, les États-Unis maintiennent une présence militaire massive dans la région. Bases, flottes navales et alliances avec plusieurs États du Golfe constituent les piliers de cette stratégie. Washington affirme vouloir garantir la liberté de navigation et dissuader toute action iranienne susceptible de déstabiliser la région. Cette présence militaire vise aussi à rassurer les alliés régionaux, inquiets d'une montée en puissance de l'Iran. Toutefois, elle alimente en retour le discours iranien d'encerclement et justifie, aux yeux de Téhéran, le renforcement de ses propres capacités militaires.

Les tentatives de dialogue entre les deux pays existent, mais elles restent fragiles et limitées. Les États-Unis souhaitent un accord global qui engloberait non seulement le nucléaire, mais aussi les missiles balistiques et l'influence régionale de l'Iran, notamment son soutien à des groupes armés au Liban, en Irak ou au Yémen. L'Iran refuse cette approche qu'il considère comme une remise en cause de sa souveraineté. Cette divergence fondamentale bloque toute avancée durable et entretient un climat de confrontation permanente, où chaque incident militaire ou diplomatique fait craindre une escalade incontrôlée.

Les conséquences de cette rivalité dépassent largement le cadre du duel Washington-Téhéran. Les États du Golfe, tels que l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis ou le Qatar, se retrouvent dans une position délicate. Alliés des États-Unis sur le plan sécuritaire, ils cherchent en parallèle à éviter un conflit ouvert avec l'Iran, qui serait catastrophique pour leurs économies. Ces pays, très dépendants des exportations d'hydrocarbures, redoutent qu'une guerre ou une fermeture du détroit d'Ormuz ne compromette leurs revenus et leurs ambitions de diversification économique.

À ces enjeux régionaux, s'ajoute une dimension intérieure iranienne déterminante. L'Iran traverse une période de fortes tensions sociales et politiques, marquée par des protestations contre le pouvoir et par une situation économique dégradée. Dans ce contexte, le régime iranien adopte une posture extérieure ferme, utilisant la confrontation avec les États-Unis comme un moyen de renforcer la cohésion nationale et de détourner l'attention des difficultés internes. La politique étrangère devient alors un instrument de légitimation du pouvoir. Du côté américain, cette rivalité s'inscrit dans une stratégie plus large de maintien de l'influence au Moyen-Orient. Malgré la volonté affichée de se concentrer davantage sur l'Asie, les États-Unis continuent de considérer le Golfe Persique comme un espace stratégique essentiel pour la sécurité mondiale et pour leurs alliés. Leur engagement vise à contenir l'Iran tout en préservant un équilibre régional fragile.

Ainsi, le Golfe Persique apparaît comme une région sous tension permanente, où s'entrecroisent rivalités de puissances, enjeux énergétiques et fragilités politiques internes. La relation conflictuelle entre Washington et Téhéran agit comme un facteur de déstabilisation majeur, susceptible d'avoir des répercussions mondiales. L'avenir de la région dépendra largement de la capacité des acteurs à éviter une escalade militaire et à privilégier des formes de dialogue, même limitées. À défaut, une crise locale pourrait rapidement se transformer en choc global, affectant durablement la sécurité internationale et l'économie mondiale. ◆

Face-à-face symbolique entre Washington et Téhéran, sur fond de rivalités et de menaces réciproques.

ALLER PLUS LOIN...

ARTE, le dessous des cartes : Téhéran-Washington, le choix d'Oman

ALLER PLUS LOIN…

FRANCE CULTURE : Chine, le Président Xi Jinping limoge des hauts gradés, quelles conséquences pour Taïwan ?

FRANCE 24 : Chine, comment le « héros » militaire Zhang Youxia est tombé de son piédestal

Le général Zhang Youxia, accusé de graves violations, a été écarté de l'Armée populaire de libération le 24 janvier 2026.

LA CHINE AU TEMPS DES PURGES

La Chine vient d'être secouée par une nouvelle purge au sommet de son appareil militaire. L'éviction de Zhang Youxia, l'un des officiers les plus puissants de l'Armée populaire de libération, marque un tournant politique et stratégique majeur. Son poste équivalait, dans les standards occidentaux, à une combinaison du chef d'état-major des armées et du ministre de la Défense. Loin d'être un simple remaniement interne, cette mise à l'écart s'inscrit dans une dynamique plus large de consolidation autoritaire du pouvoir et de montée des tensions régionales, notamment autour de Taïwan.

Depuis son arrivée à la tête du pays en 2012, Xi Jinping a construit sa légitimité sur un vaste discours de lutte contre la corruption. D'abord menée à l'échelle locale, cette campagne s'est rapidement étendue aux plus hauts niveaux de l'État et du Parti communiste chinois. Ministres, cadres régionaux, dirigeants d'entreprises publiques et généraux de haut rang ont été arrêtés, limogés ou condamnés. Officiellement, il s'agit d'assainir l'appareil d'État. Dans les faits, cette politique a aussi permis à Xi Jinping d'éliminer des rivaux potentiels et de renforcer son contrôle personnel sur les centres de pouvoir.

L'armée n'a pas échappé à ce processus. L'Armée populaire de libération a été profondément remaniée au cours de la dernière décennie. La purge de janvier 2026 donne l'impression d'une armée « étêtée », privée de plusieurs de ses figures les plus expérimentées. Cette situation évoque, pour de nombreux observateurs, les purges staliniennes de 1937, lorsque l'URSS avait éliminé une grande partie de son haut commandement militaire au nom de la sécurité politique. La comparaison est lourde de sens : elle souligne le risque d'affaiblissement institutionnel dans un contexte de tensions internationales.

La mise à l'écart de Zhang Youxia intervient paradoxalement au moment où la Chine n'a jamais disposé d'un outil militaire aussi moderne. Ces dernières années, Pékin a investi massivement dans la modernisation de ses forces armées : missiles hypersoniques, flotte navale de haute mer, aviation de combat de nouvelle génération, capacités spatiales et cybernétiques. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'un accroissement considérable des budgets et des contrats d'armement, créant un terrain favorable à la corruption au sein des cadres militaires. Officiellement, la purge viserait donc à assainir un système gangrené par les détournements et les abus. Cependant, d'autres hypothèses circulent. Le secret qui entoure les affaires chinoises alimente les spéculations. Certains évoquent la possibilité d'un complot ou d'un projet de coup d'État militaire contre Xi Jinping. Le ralentissement économique,

la crise immobilière et le chômage des jeunes ont fragilisé le contrat social implicite entre le régime et la population. Dans ce contexte, l'armée, pilier du régime, pourrait être perçue comme un espace potentiel de contestation. Écarter des figures influentes comme Zhang Youxia permettrait alors de prévenir toute remise en cause de l'autorité présidentielle.

Une autre explication concerne la question de Taïwan. Xi Jinping a plusieurs fois évoqué l'horizon de 2027 comme une date possible pour être militairement prêt à une réunification forcée. Or, Zhang Youxia aurait défendu une approche plus prudente, estimant que l'armée devait encore se préparer avant toute opération de grande ampleur. Son éviction pourrait ainsi traduire une divergence stratégique majeure : entre un pouvoir politique pressé d'agir et un commandement militaire conscient des risques considérables d'un conflit autour de Taïwan.

Cette tension se manifeste concrètement sur le terrain. En janvier, Pékin a organisé d'importants exercices militaires à proximité de l'île, avec des tirs à munitions réelles. Taipei a recensé 130 avions de combat et 22 bâtiments de guerre opérant autour de l'île, que Pékin considère toujours comme une province rebelle. Ces manœuvres relèvent d'une stratégie d'intimidation assumée, visant à tester les réactions taïwanaises et internationales, tout en habituant la région à une présence militaire chinoise accrue. La réaction internationale a été mesurée, mais ferme. Le Japon a dénoncé des manœuvres qui « exacerbent les tensions » en Asie de l'Est. La France s'est dite « préoccupée » et a appelé à éviter toute escalade. Pendant ce temps, les États-Unis, occupés par des négociations diplomatiques visant à stabiliser le conflit entre l'Ukraine et la Russie, semblent contraints de gérer simultanément plusieurs foyers de tension majeurs.

La démonstration de puissance chinoise ne se limite pas à Taïwan. En parallèle, les BRICS élargis organisent l'exercice naval multinational « Will for Peace 2026 », dirigé par Pékin dans les eaux sud-africaines. L'absence notable des marines brésilienne et indienne souligne toutefois les limites de la cohésion de ce bloc. Présenté comme un exercice de sécurisation des routes maritimes, cet événement s'inscrit clairement dans une logique de projection de puissance, comparable à celle historiquement menée par les États-Unis et leurs alliés.

Au final, la purge de janvier 2026 révèle une Chine en tension permanente, à la fois sûre de sa force militaire et inquiète de ses fragilités internes. En éliminant des figures clés de son armée, Xi Jinping cherche à verrouiller son pouvoir au moment même où il teste les limites de l'ordre international. Cette combinaison de centralisation autoritaire, de démonstrations militaires et d'incertitudes économiques place la Chine dans une phase délicate : celle où la quête de puissance extérieure se heurte aux risques de déstabilisation intérieure. ◆

À ÉCOUTER POUR MIEUX VOIR LE MONDE

ÉCOUTER...

RADIO FRANCE : Donald Trump, anatomie d'une révolution

Depuis ses débuts en 2016, Donald Trump a transformé en profondeur la vie politique des États-Unis et bouleversé l'ordre mondial. Ce qui peut sembler être une suite de crises et de provocations s'inscrit pourtant dans une logique idéologique cohérente, que l'historienne Maya Kandel propose d'éclairer à travers une série de conversations. Spécialiste des États-Unis et autrice d'Une première histoire du trumpisme, elle dresse un panorama de long terme du phénomène, en identifiant six grandes étapes qui structurent ce qu'elle nomme la « révolution trumpiste ».

L'analyse commence par les racines du mouvement : les fractures profondes de la société américaine — déclassement social, défiance envers les élites, crise institutionnelle et polarisation culturelle — qui ont fourni un terreau fertile au discours de Trump. Très tôt, celui-ci instrumentalise le complotisme, notamment autour de la présidence de Barack Obama dès 2011, puis structure son action politique après sa rencontre avec Steve Bannon.

La série retrace ensuite les épisodes majeurs : l'annonce de sa candidature en 2015, d'abord sous-estimée, puis la sidération provoquée par sa victoire de 2016 dans un pays profondément divisé. Cette accession au pouvoir marque l'institutionnalisation du trumpisme, faisant coexister national-conservatisme, refus du multilatéralisme et remise en cause de normes démocratiques établies.

Un tournant majeur abordé est l'assaut du Capitole le 6 janvier 2021, qualifié par Kandel de « tentative de coup d'État légal », symptomatique, selon elle, du passage d'un mouvement populiste à une contestation directe de l'État de droit. La dynamique se prolonge avec les années suivantes, via des projets idéologiques comme le « Projet 2025 » — porté par la Heritage Foundation et des acteurs influents de la Silicon Valley — visant à transformer en profondeur l'appareil d'État.

Les épisodes les plus récents explorent des développements géopolitiques qui traduisent une rupture avec l'ordre international hérité de l'après-guerre : de l'intervention américaine au Venezuela, aux menaces sur le Groenland, en passant par la remise en cause du rôle et de l'avenir de l'OTAN.

Enfin, Maya Kandel s'interroge sur la nature du régime politique émergent. Longtemps réticente à employer le mot « fascisme », elle constate que le trumpisme en présente aujourd'hui de nombreux traits distinctifs. Plus que le simple mandat d'un homme, ce mouvement apparaît comme une transformation durable du paysage politique et idéologique des États-Unis, dont l'impact pourrait se prolonger bien au-delà de Donald Trump lui-même et de son second mandat.

ÉCOUTER...

RADIO FRANCE : États-Unis – Amérique latine, anatomie d'un impérialisme

À l'heure où Donald Trump fait arrêter Nicolás Maduro, convoite le pétrole vénézuélien et multiplie les menaces envers la Colombie ou Cuba, l'historien Olivier Compagnon propose un retour en perspective sur deux siècles de relations entre les États-Unis et l'Amérique latine.

Dans une série en six épisodes, le spécialiste retrace l'histoire d'un impérialisme états-unien souvent présenté comme continu, mais en réalité changeant selon les époques. De la doctrine Monroe de 1823, d'abord pensée comme un rempart anticolonial, au tournant interventionniste du début du XXe siècle, des coups d'État de la guerre froide au laboratoire néolibéral chilien après 1973, il montre comment Washington a tour à tour protégé, dominé ou déstabilisé son « arrière-cour ». La création de l'ALBA en 2004 marque ensuite une tentative latino-américaine de rupture avec cet ordre, tandis que l'influence chinoise progresse dans la région. Les événements récents au Venezuela posent enfin une question centrale : assiste-t-on à un retour de l'impérialisme américain ou à une démonstration de puissance de plus en plus fragile, dans un monde où l'hégémonie des États-Unis est désormais contestée ?

ÉCOUTER...

RADIO FRANCE : Israël-Palestine : les mots de la guerre

La guerre entre Israéliens et Palestiniens qui dure depuis plus d'un siècle est aussi une guerre des récits et de mots. Des universitaires reconnus expliquent les notions qui sous-tendent cet affrontement.

Chaque conflit plonge le public dans l'obscurité, abandonnant chacun à ses approximations et à ses préjugés. C'est particulièrement le cas de la guerre entre israéliens et palestiniens qui depuis plus d'un siècle est aussi une guerre des récits. Que s'est-il passé depuis 1917, autrement dit depuis la déclaration Balfour, par laquelle le colonisateur britannique évoque la création d'un foyer national juif en Palestine ? Chaque date est un jalon de plus dans cette histoire complexe où tout est symbole. Impossible désormais de "voler vers l'orient compliqué avec des idées simples", selon la formule de De Gaulle... Pour vous aider à vous faire votre point de vue sur cette histoire, France Culture décrypte les mots de ce conflit. Des universitaires reconnus vous expliquent les notions qui sous-tendent cet affrontement. ◆

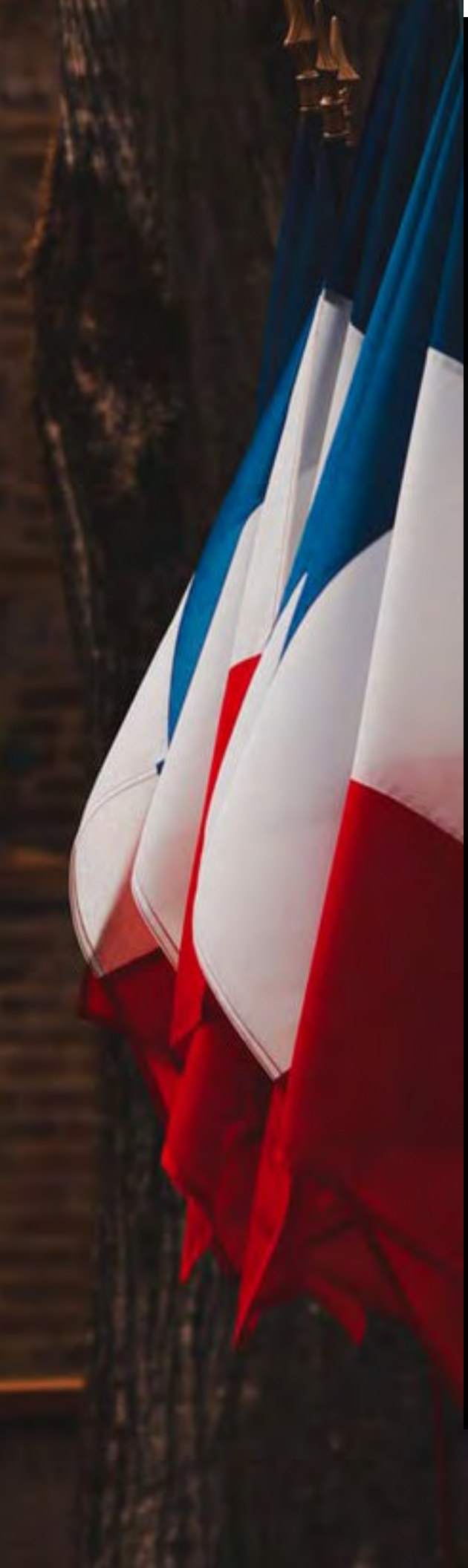

-La France, pionnière dans l'interdiction des polluants éternels

- Crans-Montana par Charlie Hebdo, la satire de trop ?

- Le nouveau cri d'alarme pour les prisons françaises

- Vera une nouvelle loi pour la bioéthique

Céline CHARLES

LA FRANCE, PIONNIÈRE DANS L'INTERDICTION DES POLLUANTS ÉTERNELS

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) forment une famille de plus de 10 000 composés chimiques synthétiques aux propriétés chimiques très stables, utilisées notamment pour rendre les matériaux imperméables, antiadhésifs ou résistants à la chaleur. Leur structure fait que ces molécules se dégradent extrêmement lentement dans l'environnement, ce qui leur vaut le surnom de « polluants éternels ». Présents dans les textiles, les cosmétiques, les chaussures ou encore certains emballages, ces composés se retrouvent désormais dans l'air, l'eau, les sols et même dans le corps humain.

En réaction à leur persistance, leur toxicité potentielle et de nombreuses études liant l'exposition aux PFAS à des risques de perturbation endocrinienne, d'altération du système immunitaire et de certains cancers, la France a engagé une démarche législative ambitieuse pour restreindre leur utilisation. Cette mobilisation fait suite à une prise de conscience scientifique et sociale croissante depuis plusieurs années, sur fond d'enquêtes journalistiques et de rapports institutionnels alertant sur la contamination environnementale et sanitaire.

La genèse de l'interdiction

La question des « polluants éternels » a émergé dans le débat public français au début des années 2020 face aux preuves croissantes de contamination de l'eau, du sol et des aliments, ainsi qu'à leurs risques sanitaires potentiels tels que les cancers.

Dès 2020, certains PFAS avaient été interdits dans l'Union européenne du fait de leur toxicité et de leur caractère bioaccumulatif, mais cela n'empêchait pas leur persistance dans l'environnement.

En janvier 2024, l'État français publie un plan d'action national sur les PFAS, posant les bases d'une réduction progressive de ces substances dans les produits de consommation et les procédés industriels, ainsi que d'un renforcement des programmes de surveillance et de substitution. Ce plan s'inscrit dans un contexte où des analyses de l'eau potable en France — notamment à Paris — révèlent la présence de PFAS à des concentrations dépassant parfois les seuils de référence en vigueur, stimulant la demande de régulation renforcée de la part d'associations de consommateurs et d'ONG.

La dynamique parlementaire s'accélère au début de 2025, avec le dépôt d'une proposition de loi – émanant du député écologiste Nicolas Thierry - visant à interdire progressivement l'usage des PFAS dans plusieurs catégories de produits de consommation courante.

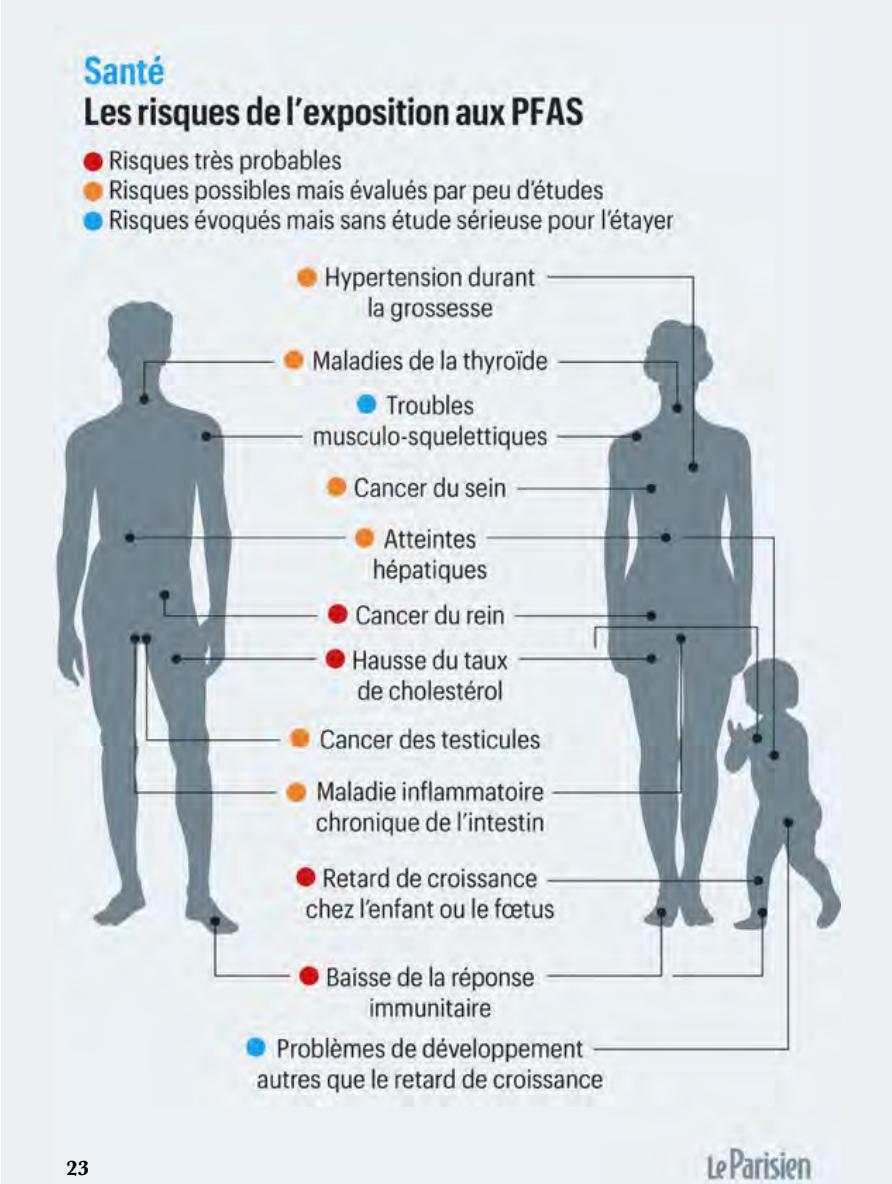

Et c'est le 27 février 2025 que le Parlement français a adopté la loi n° 2025-188 visant à protéger la population des risques liés aux PFAS. À partir du 1er janvier 2026, la loi interdit la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de produits de consommation contenant des PFAS, notamment les cosmétiques, les vêtements, les chaussures et leurs produits imperméabilisants, ainsi que les farts utilisés pour les skis.

Cette interdiction ne s'applique toutefois pas aux vêtements ou aux chaussures de protection destinés aux militaires ou aux pompiers, reconnus comme exceptions essentielles. Dès 2030, l'interdiction sera étendue à tous les textiles contenant des PFAS, sauf exceptions pour des textiles techniques industriels sans alternatives viables.

Dans le cadre réglementaire défini par décret, des seuils de concentration résiduelle (par exemple 25 ppb pour une substance PFAS détectée) déterminent la conformité des produits, et des sanctions peuvent être appliquées en cas de violation des règles. Certaines dérogations subsistent aussi pour du matériel industriel, des textiles de sécurité civile ou des usages techniques spécifiques, même si ces exceptions font régulièrement l'objet de débats.

Le texte impose en outre une surveillance accrue de la présence de PFAS dans l'eau potable française et une taxation des émissions industriels supérieures à 100 g par an à hauteur de 100 € par 100 g de PFAS émis, selon les dispositions introduites dans la loi.

Une militante environnementale de l'ONG ChemTrus résume le sens de ces mesures : « *Maintenant, la France doit soutenir fermement une restriction à l'échelle de l'UE pour garantir que davantage de produits soient inclus et que tous les citoyens soient protégés.* ». (Traduit de l'Anglais).

L'Union européenne se montre plus timorée

Sur le plan européen, la régulation des PFAS est déjà engagée depuis plusieurs années mais reste fragmentée. Certains PFAS très connus — comme l'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) — ont été interdits dans l'Union européenne depuis plus d'une décennie, et des composés comme l'acide perfluorooctanoïque (PFOA) sont bannis depuis 2020 dans le cadre du règlement POPs (polluants organiques persistants).

D'autres restrictions, comme celles concernant le PFHxA dans les textiles et les emballages, entreront en vigueur à partir de 2026, selon les décisions prises sous l'égide du règlement REACH et de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Par ailleurs, depuis le 12 janvier 2026, de nouvelles normes européennes recommandent que la concentration de 20 PFAS prioritaires dans l'eau potable ne dépasse 100 ng/l, avec un seuil total de PFAS fixé à 500 ng/l, renforçant ainsi le contrôle sanitaire des eaux distribuées en Europe.

Cependant, l'approche européenne plus globale, qui vise à interdire tous les usages non essentiels des PFAS à l'échelle de l'Union, est encore en cours d'élaboration et attend des décisions finales.

En effet, l'interdiction des PFAS n'a pas encore été adoptée dans sa globalité en raison de fortes tensions entre protection sanitaire et intérêts économiques. Une proposition de restriction large des PFAS, déposée en 2023 auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) par un consortium de pays (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Suède, Norvège) soutenu par la France, vise à encadrer la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de la quasi-totalité des PFAS dans l'UE. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du règlement REACH et de la Stratégie européenne pour une chimie durable, qui préconise de supprimer l'usage des PFAS sauf s'il est prouvé essentiel pour la société ; néanmoins, elle n'a pas encore été finalisée.

Les blocages tiennent à plusieurs raisons politiques et économiques. D'une part, des États membres et des responsables politiques mettent en avant les risques pour l'industrie européenne si une interdiction totale était imposée sans délais longs et exceptions pour certains usages techniques. Par exemple, des ministres économiques allemands ont exprimé que des restrictions trop strictes pourraient détruire des secteurs entiers de production et entraîner une déindustrialisation, en raison de coûts élevés, d'incertitudes de planification et d'un manque d'alternatives pour certaines applications industrielles. D'autre part, des lobbies de l'industrie chimique et des grands producteurs de PFAS exercent une pression considérable sur la Commission européenne et les législateurs, en finançant des études, en multipliant les consultations publiques et en tentant d'influencer le contenu des régulations pour obtenir des exemptions ou un cadre plus souple. Des enquêtes ont révélé que l'industrie chimique européenne a mené une vaste campagne de lobbying pour limiter les restrictions prévues sur les PFAS lors de la consultation publique lancée par l'Agence européenne des produits chimiques.

Du côté des partisans d'une interdiction plus ambitieuse, on trouve de nombreuses organisations environnementales et de santé publique (comme PAN Europe), des scientifiques et une partie du Parlement européen qui estiment que les PFAS représentent une menace majeure pour les écosystèmes, l'eau potable et la santé des citoyens. Ces groupes pressent la Commission et les États membres d'adopter un bannissement systématique de tous les PFAS non essentiels, soulignant que des composés comme les PFAS pesticides contribuent à la pollution par l'acide trifluoroacétique dans les eaux souterraines, et que leur présence est déjà détectée au-delà des limites légales dans plusieurs régions. À l'opposé, certains gouvernements, responsables régionaux et représentants industriels craignent les impacts économiques d'un tel ban, demandant des périodes de transition prolongées ou des exemptions pour préserver des chaînes de valeur clés (par exemple dans l'électronique, la défense ou les dispositifs médicaux). ◆

LES BRULÉS FONT DU SKI
GRAND'MONTAGNE
LA COMÉDIE DE L'ANNÉE
SALCH

CRANS-MONTANA PAR CHARLIE HEBDO, LA SATIRE DE TROP ?

Les brûlés font du ski

La nuit du 31 décembre 2025, un incendie dévastateur s'est déclaré dans le bar Le Constellation, situé dans la station de ski de Crans-Montana, dans le canton du Valais en Suisse. Cette catastrophe a fait 40 morts et au moins 116 blessés, dont plusieurs mineurs, et provoqué une onde de choc dans la région et au-delà. Une période de deuil national a été décrétée, accompagnée d'hommages publics et de cérémonies officielles en mémoire des victimes.

Moins de deux semaines après le drame, l'hebdomadaire satirique français Charlie Hebdo a publié le 9 janvier 2026 une caricature de l'événement. Dessin signé de Éric Salch, il représente deux skieurs gravement brûlés dévalant une piste, avec pour légende/titre « Les brûlés font du ski – La comédie de l'année », jeu de mots sur le titre du film comique *Les Bronzés font du ski*, sorti en 1979. Ce dessin a été diffusé sur les réseaux sociaux du journal le jour même des funérailles nationales en Suisse, ce qui a immédiatement suscité le débat.

Après la publication de la caricature de Charlie Hebdo sur Crans-Montana, les critiques sont vite apparues en Unes de journaux : *Courrier International* a ainsi titré « Charlie Hebdo croque le drame de Crans-Montana : mais qui sont les vrais cyniques ? », soulignant l'émotion provoquée en Suisse par un dessin jugé « indécent » et publié le jour même des obsèques nationales, tandis que le quotidien suisse *La Liberté* a évoqué un tollé— deux titres qui résument à eux seuls la vague d'indignation suscitée par cette publication.

De l'indignation à l'action en justice

La critique n'est pas restée cantonnée à la sporre mediatique : elle a débordé sur le terrain juridique. En effet, deux citoyens suisses, résidant dans le canton du Valais — Béatrice Riand, autrice, et son mari Stéphane Riand, avocat — ont déposé une plainte pénale contre Charlie Hebdo et Éric Salch auprès du Ministère public valaisan.

Dans leur dénonciation, les plaignants invoquent l'article 135 du Code pénal suisse, qui sanctionne la production et la diffusion d'images violentes portant gravement atteinte à la dignité humaine, en estimant que la caricature ne se contente pas de commenter l'actualité.

L'article 135 du Code pénal suisse stipule que : « *celui qui aura fabriqué, importé ou pris en dépôt, mis en circulation, promu, exposé, offert, montré, rendu accessibles ou mis à disposition des enregistrements sonores ou visuels, des images, d'autres objets ou des représentations qui illustrent avec insistance des actes de cruauté envers des êtres humains ou des animaux portant gravement atteinte à la dignité humaine, sans présenter aucune valeur d'ordre culturel ou scientifique digne de protection, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire* ».

Cet article traduit ainsi une volonté de concilier liberté d'expression et sauvegarde de la dignité humaine, en admettant une limitation fondée sur un critère objectivé, celui de la valeur culturelle. À l'opposé, le droit français – défendu par la Cour de cassation- écarte la dignité humaine comme fondement autonome de restriction de la liberté d'expression. L'Assemblée plénière a notamment refusé de reconnaître à la dignité humaine une primauté générale sur les autres droits fondamentaux, malgré son caractère inviolable. Elle rappelle que toute atteinte à la liberté d'expression doit reposer soit sur une disposition législative, soit sur l'un des motifs énumérés à l'article 10 §2 de la CEDH.

En Suisse, les auteurs de la plainte ont donc demandé l'ouverture d'une enquête pénale et, en cas de condamnation, une indemnisation qui serait versée aux proches des victimes par l'État.

Sur les réseaux sociaux, des réactions diverses ont suivi la publication du dessin. L soutiennent que la liberté d'expression doit être totale, même lorsqu'elle heurte profondément, tandis que d'autres considèrent que Charlie Hebdo a dépassé les bornes du respect humain et du timing, surtout en période de deuil. La polémique a pris de l'ampleur également parmi les professionnels de la satire : certains critiques, comme le dessinateur Lulo Tognola, ont qualifié la vignette de « vigliaccheria » (lâcheté), estimant qu'elle n'apporte rien d'utile au débat et ne fait que choquer inutilement.

Face à cette polémique, Charlie Hebdo n'est pas resté silencieux. Dans les jours qui ont suivi, le journal satirique a publié un second dessin, ironisant sur la réaction de l'opinion publique suisse.

Une controverse qui interroge, de nouveau, les bornes de la liberté d'expression

L'affaire de Crans-Montana s'inscrit dans un débat plus large sur la liberté d'expression, les frontières de la satire et le respect du deuil collectif. Charlie Hebdo, depuis sa création et tout au long de son histoire, s'est forgé une réputation de journal iconoclaste, souvent provocateur, qui n'hésite pas à

choquer pour faire réfléchir ou critiquer. C'est d'ailleurs inscrit dans l'ADN de Charlie Hebdo.

En effet, le journal trouve en réalité ses origines dans l'hebdomadaire satirique Hara-Kiri, créé dans les années 1960 par François Cavanna et Georges Bernier, le « professeur Choron » ; Hara-Kiri se qualifiait lui-même de « journal bête et méchant » et était connu pour son irrévérence vis-à-vis du pouvoir et des institutions. En novembre 1970, après la mort du général de Gaulle, Hara-Kiri publia un numéro avec pour titre « Bal tragique à Colombey : 1 mort », en référence ironique à la disparition du président à Colombey-les-Deux-Églises, liée à un drame ayant fait une centaine de morts dans une discothèque peu de temps auparavant ; cette caricature vaudra au journal d'être censuré et interdit de diffusion par le ministre de l'Intérieur de l'époque, ce qui conduira son équipe à créer immédiatement Charlie Hebdo pour contourner l'interdiction.

Dans le cas de Crans-Montana, le timing de la publication — le jour des obsèques nationales — a profondément marqué les esprits, même chez des partisans de la liberté d'expression. Certains commentateurs ont souligné que la satire peut interroger et critiquer, mais qu'elle doit aussi être capable d'intégrer une sensibilité face à des tragédies humaines récentes. D'autres commentateurs soulignent que dans une démocratie pluraliste, la liberté d'expression, même lorsque la satire choque, est un droit fondamental dont les limites doivent être fixées par la loi et non par des plaintes individuelles, ce qui fait que certaines actions judiciaires contre des dessins controversés sont jugées inadaptées ; si des propos ou des dessins peuvent heurter ou déplaire, ils ne franchissent pas nécessairement les limites légales qui encadrent l'expression publique, et que c'est davantage par le dialogue et le débat démocratique que ces tensions doivent être résolues plutôt que par des actions judiciaires qui risquent d'encombrer le travail laborieux des juges.

D'autres observateurs estiment que la polémique révèle une tension inhérente à la société contemporaine : comment concilier l'esprit satirique, qui vise parfois à déranger et à provoquer, avec le respect dû au deuil et à la dignité des victimes ?

Au-delà de l'émotion individuelle, cette controverse rappelle que les normes sociales ne sont pas universelles : ce qui peut être perçu comme satire décalée pour certains peut apparaître comme offense insupportable pour d'autres. L'action judiciaire entreprise en Suisse, illustre également que les législations varient sur la manière d'équilibrer liberté d'expression et protection de la dignité humaine, ce qui pourrait ouvrir un débat juridique au-delà des frontières helvétiques. ◆

LE NOUVEAU CRI D'ALARME POUR LES PRISONS FRANÇAISES

La surpopulation carcérale : une crise structurelle

La situation des prisons françaises est marquée par une surpopulation persistante et préoccupante, révélée par les données officielles du ministère de la Justice. Au 1er juillet 2025, 84 951 personnes étaient incarcérées pour seulement 62 509 places opérationnelles, ce qui donne une densité carcérale moyenne de 135,9 %.

Cette situation est loin d'être nouvelle : le seuil symbolique de 80 000 détenus avait d'abord été franchi en novembre 2024, et les chiffres ont continué à progresser depuis. La densité dépasse même 200 % dans près de 29 établissements, notamment dans les maisons d'arrêt, où sont détenus les prévenus et ceux condamnés à de courtes peines, avec des taux supérieurs à 165 % ; plus de 22 000 personnes y étaient détenues en octobre 2025, alors que ces structures ne sont pas conçues pour de telles charges.

Répartition des personnes écrouées en France au 1er décembre 2025

Catégories	Au 1er du mois	Au 1er du mois de l'année précédente	Évolution annuelle (%)
Écroués	**104 380**	**97 372**	**7,2 %**
Écroués non détenus	***18 151***	***16 580***	***9,5 %***
dont condamnés en détention à domicile sous surveillance électronique	17 247	15 726	9,7 %
dont condamnés en placement extérieur non hébergés	904	854	5,9 %
Écroués détenus	***86 229***	***80 792***	***6,7 %***
dont prévenus	23 097	21 291	8,5 %
dont condamnés-prévenus	4 031	3 619	11,4 %
dont condamnés en semi-liberté	2 627	2 299	14,3 %
dont condamnés en placement extérieur hébergés	219	191	14,7 %
dont condamnés hors semi-liberté et placement extérieur hébergé	56 255	53 392	5,4 %
Places opérationnelles	***63 613***	***62 404***	***1,9 %***
Matelas au sol	6 446	4 255	51,5 %

Cette surpopulation se traduit par des conditions matérielles dégradées et par l'augmentation des tensions au quotidien. Le taux d'occupation global en avril 2025 atteignait environ 133 %, et dans plus de 22 établissements ou quartiers pénitentiaires, on rapportait que la densité dépassait les 200 % ; environ 4 800 détenus devaient dormir sur des matelas posés à même le sol, faute de places de couchage suffisantes. Cette densité accrue est étroitement liée à la politique pénale française, qui maintient une forte part de détention provisoire et recourt encore massivement à l'incarcération pour de nombreuses infractions, y compris celles sanctionnées par de courtes peines.

Le gouvernement a reconnu l'urgence de la situation et évoqué plusieurs mesures. Gérald Darmanin a notamment confirmé l'objectif de créer jusqu'à 15 000 places supplémentaires d'ici 2029, notamment via des constructions modulaires et une accélération des projets pénitentiaires. Parallèlement, le président de la République a évoqué — lors d'interventions publiques — l'étude de la location de places de détention à l'étranger pour déplacer certaines personnes incarcérées vers des prisons hors du territoire national, une piste déjà débattue dans l'opinion (528201% des Français s'y déclarant favorables selon un sondage CSA pour Europe 1).

Des conditions de vie jugées indignes, une nouvelle fois

La surpopulation carcérale a des répercussions directes sur les conditions de vie des personnes détenues et sur la capacité des établissements à garantir des conditions humaines dignes. Au-delà de l'espace physique insuffisant, la promiscuité accrue contribue à des tensions sociales quotidiennes, que relaient tant les personnels pénitentiaires que les associations de défense des droits humains. Cette promiscuité rend difficile le maintien d'activités, l'accès à l'éducation ou à des programmes de réinsertion, et elle est souvent citée comme facteur aggravant des conflits internes.

Taux d'occupation des prisons dans l'Union européenne

Pourcentage de personnes en détention par rapport à la capacité officielle des prisons

plus le vert sur la carte est foncé, plus le taux d'occupation est important

Les organisations internationales et les observateurs indépendants ont souligné que cette situation peut mener à l'insalubrité, au stress continu et à des risques accrus pour la santé physique et mentale des détenus. Bien que les rapports récents ne donnent pas toujours des chiffres consolidés sur chaque aspect, une enquête du Conseil de l'Europe interprète la situation française comme parmi les plus préoccupantes du continent, rappelant que des visites dans plusieurs établissements ont révélé des conditions matérielles très tendues, une gestion des flux humains difficile et un climat de détresse psychologique généralisée.

Un autre aspect sous-estimé de cette crise est la santé mentale des détenus. La promiscuité, les contraintes de l'espace, l'absence de prise en charge adaptée et l'insuffisance des services de soins spécialisés contribuent à l'augmentation des troubles psychologiques. À l'échelle européenne, l'Organisation mondiale de la santé a déjà estimé qu'environ un tiers des personnes en détention souffrent de troubles mentaux, bien au-delà de la capacité des systèmes pénitentiaires à y répondre efficacement. Cette lacune représente un défi non seulement pour le bien-être des personnes incarcérées, mais aussi pour la sécurité dans les établissements et la réinsertion sociale après la peine, car les troubles non traités ont un impact direct sur la récidive et la stabilité sociale.

Parallèlement, le personnel pénitentiaire travaille dans des conditions difficiles, avec un manque de ressources humaines et techniques, ce qui accroît les risques de tension et de violence interne. La combinaison d'effectifs insuffisants, de surpopulation et d'insuffisance de services adaptés engendre un environnement où les droits fondamentaux sont mis à l'épreuve, suscitant l'inquiétude des associations et des institutions internationales.

Une tension particulièrement aiguë en France

La crise carcérale en France s'inscrit dans un paysage européen où la surpopulation demeure un problème récurrent. Les statistiques annuelles pénales du Conseil de l'Europe (SPACE I) montrent que, entre 31 janvier 2023 et 31 janvier 2024, le nombre moyen de détenus par 100 places disponibles en Europe est passé de 93,5 à 94,9, et que quinze administrations pénitentiaires dans des pays de plus de 500 000 habitants ont signalé une population supérieure à leurs capacités ; dans six d'entre elles, la surpopulation est particulièrement marquée. Parmi ces pays, la France figure en "bonne" place, avec 124 détenus pour 100 places disponibles, derrière la Slovénie (134) ou Chypre (132), mais devant l'Italie (118), la Roumanie (116) ou la Belgique (113).

Cette comparaison montre que si la surpopulation carcérale est un défi continental, l'ampleur de la crise en France se situe au-dessus de la moyenne européenne.

Dans plusieurs pays européens, la pression est moins forte, et certains ont adopté des politiques pénales ou de justice pénale qui privilégient davantage les peines alternatives. Par exemple, dans des États comme les Pays-Bas ou les pays nordiques, des mesures de probation, de surveillance électronique ou de programmes de réinsertion anticipée permettent de maintenir les taux d'incarcération à des niveaux moins élevés.

En outre, certains États comme l'Italie ont commencé à envisager des mesures radicales pour répondre à cette crise. Le gouvernement italien a proposé, en 2025, de libérer jusqu'à 10 000 détenus, soit environ 15 % de sa population carcérale, pour alléger la pression sur ses établissements qui affichent des taux d'occupation proches de 122 %.

Cette juxtaposition des situations souligne que, bien que plusieurs pays européens soient confrontés à des problèmes similaires — notamment des taux de dépassement des capacités officielles — la France demeure une des administrations pénitentiaires les plus surchargées, où la crise se fait ressentir non seulement en termes de chiffres, mais aussi en termes de conditions de vie, de droits humains et de capacité institutionnelle à répondre aux défis de long terme.

VERA UNE NOUVELLE LOI POUR LA BIOÉTHIQUE

Le lancement des États généraux

Le 21 janvier 2026, la France a lancé officiellement l'édition 2026 des États généraux de la bioéthique, une vaste consultation citoyenne destinée à alimenter la révision prochaine des lois de bioéthique. Cette démarche, pilotée

par le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) pour les sciences de la vie et de la santé, s'inscrit dans une obligation légale de débat périodique afin d'adapter la législation aux progrès scientifiques et aux évolutions de la société. L'exercice se déroule sur six mois et éclairera les parlementaires avant une nouvelle loi bioéthique, envisagée après l'élection présidentielle de 2027.

Les États généraux se déploient selon le calendrier progressif suivant :

- Janvier 2026 : lancement officiel et ouverture des dispositifs d'information et de participation
- Janvier à mai 2026 : temps du débat (auditions, débats citoyens, séminaires, conférences, initiatives dédiées aux jeunes)
- Juin 2026 : publication de la synthèse des contributions citoyennes
- Automne 2026 : publication de l'avis du CCNE, fondé sur l'ensemble des travaux des États généraux.

Sur le plan pratique, les États généraux combinent plusieurs formats de participation. Le calendrier inclut près de 200 auditions nationales, plusieurs centaines de débats organisés dans les régions en partenariat avec les Espaces de Réflexion Éthique Régionaux (ERER), des contributions écrites via des plateformes numériques, ainsi que des tables rondes, colloques et événements locaux impliquant citoyens, professionnels de santé, chercheurs et associations. Un comité citoyen représentatif de la population a également été constitué pour formuler des avis et enrichir le débat démocratique.

L'ambition affichée est de dépasser une simple consultation d'experts pour ouvrir le débat à toutes et tous, en reconnaissant que les questions bioéthiques touchent directement au rapport de chacun à la médecine, à la science et à la société dans son ensemble.

Des enjeux scientifiques et sociaux : de l'innovation à la sobriété en médecine

Les États généraux s'inscrivent dans un contexte où les progrès scientifiques se multiplient à un rythme inédit, soulevant des interrogations éthiques fondamentales. Depuis la première loi de bioéthique de 1994, révisée en 2004, 2011 et 2021, la législation française a progressivement élargi son périmètre pour accompagner des innovations telles que la procréation médicalement assistée (PMA), les examens génétiques, la recherche sur l'embryon, ou encore les avancées en neurosciences. La loi de 2021, par exemple, a étendu l'accès à la PMA à toutes les femmes et a organisé la consultation périodique de la société française sur ces sujets.

Un exemple d'utilisation de l'IA dans la santé

Parmi les thématiques abordées en 2026, certaines sont déjà bien établies — comme les examens génétiques, la médecine génomique, les cellules souches et organoïdes, ou encore les questions liées à l'intelligence artificielle en santé.

D'autres axes sont plus récents et reflètent des préoccupations contemporaines. La sobriété en médecine, par exemple, interroge la pertinence des soins dans un contexte de ressources limitées et d'innovations coûteuses. Cette notion conduit à se demander jusqu'où faut-il traiter ? : faut il systématiquement appliquer les techniques les plus avancées, même lorsque les bénéfices sont marginaux ou coûteux ?

Ces réflexions sont d'autant plus cruciales que la France consacre une part importante de sa richesse à la santé.

Sur le plan macroéconomique, la dépense de santé en France représente environ 11,5 % du PIB, soit un montant par habitant de 7 367 USD en pouvoir d'achat comparé à la moyenne de l'OCDE de 5 967 USD. Malgré ce niveau élevé, seulement 2,3 % des dépenses de santé sont dédiées à la prévention, contre 3,4 % en moyenne dans l'OCDE.

Le vieillissement démographique accentue encore la pression sur ce système : les projections estiment qu'en raison du vieillissement de la population, les dépenses de santé pourraient augmenter de 13 % d'ici 2050, soit environ 41 milliards d'euros supplémentaires, sur la base des niveaux actuels de consommation médicale par âge.

Cette tension entre innovation, coût, prévention et ressources disponibles explique l'inclusion de nouvelles pistes de réflexion dans les États généraux, telles que les nouveaux enjeux de prévention en santé, la santé dans les territoires ultramarins et les questions liées à l'environnement, au climat et aux solidarités, afin de mieux intégrer les réalités sociosanitaires de l'ensemble du territoire.

Démocratiser la réflexion et préparer la loi de demain

Un des axes majeurs des États généraux est leur dimension inclusive et démocratique. L'objectif est que la bioéthique ne soit pas perçue comme un débat réservé aux spécialistes, mais comme une question collective, engageant l'ensemble de la population. Dans cette optique, des réunions publiques, ateliers, débats scolaires, contributions en ligne et événements locaux ont été multipliés dans toutes les régions, permettant à des citoyens de toutes origines d'exprimer leurs opinions.

La démarche est conçue pour être transparente et territorialisée : les contributions recueillies — qu'elles soient orales ou écrites — sont intégrées dans un rapport de synthèse prévu pour juin 2026. Ce document, associé à l'avis du CCNE attendu à l'automne, servira de base aux parlementaires pour élaborer une nouvelle loi bioéthique adaptée aux défis contemporains. Si les États généraux n'ont pas de valeur contraignante, ils constituent un moment fort de démocratie sanitaire, en ouvrant un espace de dialogue entre citoyens, professionnels de santé, chercheurs, associations et décideurs publics.

En donnant à la société française l'occasion de débattre de thèmes complexes — de l'intelligence artificielle aux limites du soin, de la prévention à la prise en compte des inégalités territoriales —, ces États généraux réaffirment l'importance d'un débat éthique collectif et éclairé, dans une période où les innovations scientifiques redéfinissent sans cesse les frontières du possible.

- Steve Hagimont, Charles-François Mathis (dir.)
La Terre perdue, une histoire de l'occident et de la nature XVIIIe-XXIe siècle, 2025

M. Vincent BIENTSMAN

La Terre perdue, une histoire de l'occident et de la nature XVIIIe-XXIe siècle, 2025

Steve Hagimont, Charles-François Mathis (dir.)

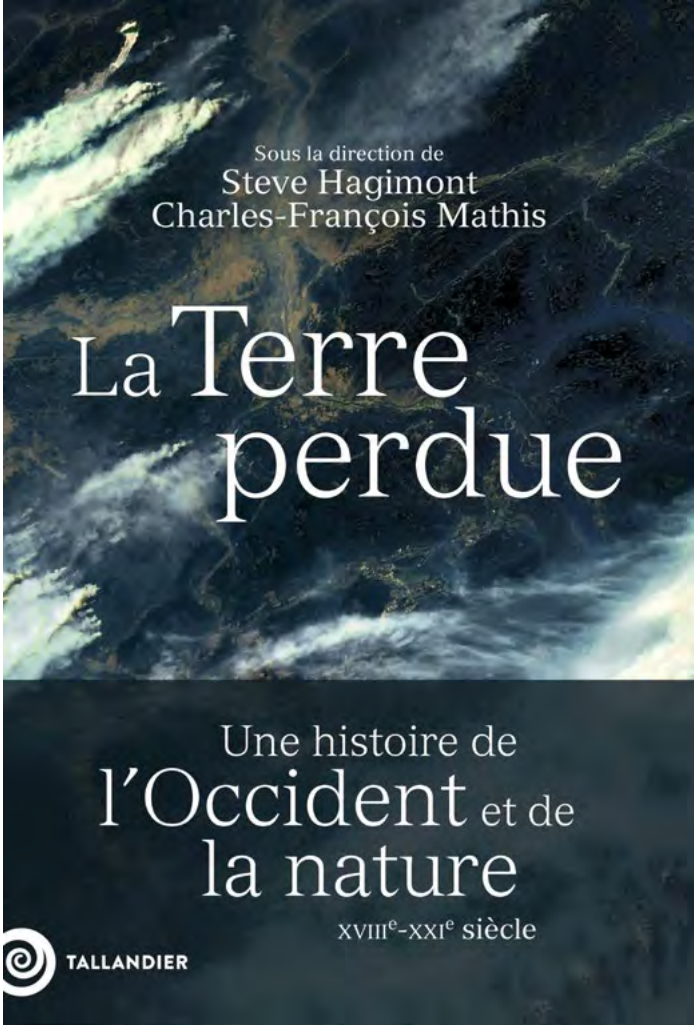

Cet ouvrage collectif propose une fresque historique retraçant les rapports des sociétés occidentales avec la nature, principalement du XVIIIe siècle à nos jours. Sous la direction de Steve Hagimont et Charles-François Mathis, trente contributions mettent en lumière les multiples façons dont la nature a été exploitée, sublimée, domestiquée ou préservée. Le titre, *La Terre perdue*, évoque à la fois la disparition d'un monde naturel et la conscience de la crise écologique, préoccupation en réalité ancienne. L'ouvrage constitue une histoire empirique, élaborée par des spécialistes de l'histoire environnementale, qui interroge le rapport des humains à la Nature dont ils dépendent et avec laquelle ils interagissent en permanence. Comme toute espèce, l'humanité a exercé des effets biologiques sur la Terre, mais c'est au cours des trois derniers siècles qu'elle est devenue une force d'ordre géologique et climatique.

La nature est séparée de la société

Les auteurs rappellent « la singularité de la nature créée par l'Occident », conçue comme séparée de l'humain, lequel s'est progressivement affirmé maître des processus naturels. En Europe, puis sur les autres continents avec la révolution des sciences et des techniques, la Nature apparaît d'abord comme une ressource à domestiquer et à rationaliser. L'industrialisation, les progrès agricoles et les innovations techniques ont profondément transformé les paysages, réduisant forêts, rivières et océans à de simples stocks de matières premières. La Nature est ainsi pensée comme une réalité extérieure aux humains : un cadre matériel, inerte, dépourvu de capacité d'action, qu'il convient de soumettre aux besoins de l'humanité. Les milieux naturels deviennent dès lors une ressource à exploiter.

Cette logique s'est imposée comme l'un des moteurs de la modernité occidentale, tout en contribuant à fragiliser les équilibres écologiques. Philippe Descola, cité par les auteurs, qualifie cette spécificité occidentale de « naturaliste », par opposition notamment à l'animisme qui considèrent le vivant comme des sujets avec lesquels il est possible de nouer des relations. L'ouvrage montre que cette conception a façonné le monde contemporain dans sa trajectoire depuis plus de trois siècles, jusqu'à la crise écologique actuelle. Les dynamiques amorcées à la fin du Moyen Âge comme les aménagements destinés à drainer les ressources, la colonisation ou l'économie de plantation, ont entraîné la standardisation du vivant favorisant son appropriation.

Le livre met en évidence le paradoxe d'une exploitation des ressources naturelles, accompagnée de la protection d'un petit nombre de sites ou d'espèces jugés « remarquables ». L'agriculture, devenue industrielle, constitue aussi une menace pour la nature, même si la paysannerie traditionnelle avait déjà pu perturber certains écosystèmes afin de nourrir une population urbaine croissante : épuisement des sols, diminution de la biodiversité, hausse des coûts de production, spécialisation régionale. Après la Seconde Guerre mondiale, l'intensification de la production, les monocultures et la surproduction ont accentué l'émancipation des contraintes naturelles. Toutefois, de nouvelles pratiques plus respectueuses du vivant se sont développées : circuits courts, jardins partagés, entretien des haies. Ces évolutions révèlent les tensions persistantes entre protection de l'environnement, sécurité alimentaire et revenu des agriculteurs. Les campagnes alors stigmatisées et méprisées par les citadins, sont néanmoins progressivement apparues comme des espaces à protéger, avec le phénomène de patrimonialisation des milieux naturels qui a concerné les montagnes, les mers, les fleuves, les marais ou encore les littoraux.

Ce « naturalisme » a façonné notre sens esthétique, avec la Nature qui a fait l'objet d'une valorisation culturelle. Le romantisme, la peinture de paysage, la littérature et les sciences naturelles ont nourri une sensibilité où contemplation et connaissance de la nature se combinaient avec une volonté de la préserver. Cette tension entre exploitation et préservation traverse toute l'histoire occidentale : elle s'exprime notamment dans la création des parcs nationaux, dans les débats sur la protection des paysages et dans les politiques environnementales contemporaines. Ce mouvement s'est également traduit par l'expansion coloniale : Hélène Blais évoque le sort réservé aux terres considérées comme vierges et à leurs habitants qualifiés de « sauvages ». Parallèlement, le droit de propriété est sacralisé ; Frédéric Graber rappelle notamment la violence du mouvement des *enclosures* en Angleterre, achevé au XVIIIe siècle qui a limité les droits d'usage de la population.

Le droit et l'économie face à la Nature

Le droit opère une division de la nature selon plusieurs acceptions : d'une part, il l'oppose à tout ce qui est produit par les forces humaines ; d'autre part, il assigne une « nature » à certains êtres. La propriété privée absolue, imposée en France avec la Révolution, s'est diffusée en Europe puis dans le monde. Les lois relatives à l'air, à l'eau, aux sols, aux animaux et aux végétaux ont élargi les usages de la nature comme ressource, notamment dans les colonies, tout en suscitant des conflits visant à limiter les excès et à protéger le vivant. Cependant, le droit de l'environnement s'est progressivement affirmé : protection des espaces, des espèces, des équilibres biologiques, reconnaissance des animaux comme êtres sensibles, ce qui entraîne des contentieux juridiques devant les tribunaux.

Les économistes ont perçu les limites naturelles de l'essor économique durant le petit âge glaciaire, qui ont suscité diverses stratégies pour être franchies. Pour Adam Smith, la domestication des animaux et des plantes ainsi que le développement du commerce constituent des moyens essentiels. Jean-Baptiste Say insiste sur l'exploitation du vivant, qu'il considère comme le « travail de la nature », tandis que David Ricardo met en avant le rôle du commerce et de l'innovation. Progressivement, une économie linéaire et extractiviste s'est substituée à une économie plus circulaire et protectrice de l'environnement. Les années 1970 ont été un tournant en révélant l'existence de limites physiques à la croissance. La théorie du « donut » illustre la tension entre l'économie et l'environnement en définissant des plafonds environnementaux et des planchers sociaux. Elle souligne la nécessité de construire une nouvelle macroéconomie intégrant pleinement les données environnementales.

Enfin, la Nature n'est pas seulement un cadre ou une ressource : elle constitue un miroir des sociétés, révélant leurs contradictions et leurs choix. En retraçant cette longue trajectoire, *La Terre perdue* montre que la crise écologique actuelle n'est pas une rupture soudaine, mais l'aboutissement d'un rapport à la nature construit au fil des siècles. La « perte » évoquée dans le titre est à la fois matérielle et symbolique : perte de biodiversité, mais aussi perte d'un rapport équilibré et respectueux à la Terre. L'ouvrage met également en lumière l'histoire des résistances populaires, aussi anciennes que l'industrialisation elle-même et parfois victorieuses. Depuis trois siècles, des bifurcations ont été possibles et elles le demeurent encore aujourd'hui. Cet ouvrage propose une réflexion sur la manière dont l'Occident a façonné, exploité et imaginé la Nature. Il replace les enjeux contemporains dans une perspective historique et invite à penser la nécessité de nouveaux modes de relation avec le monde naturel. À partir du XVIIIe siècle, l'emballement économique a nourri des promesses de prospérité, mais aussi des atteintes profondes à l'environnement. Ce rapport néfaste à la nature s'explique par le rôle du capitalisme, des Lumières et de la révolution scientifique. La question demeure : comment préserver les aspects positifs du développement sans reproduire ses effets destructeurs ? Les auteurs suggèrent de dépasser la seule logique économique, de transformer les imaginaires et de concevoir des solutions politiques fondées sur des connaissances scientifiques. ◆

tremplin le mag